Première Année N° 7 Mai 1911

“ Veritas liberabit vos ”

La Revue Antimaçonnique

Directeur : Commandant CUIGNET

SOMMAIRE

Voir dans ce numéro : **le dessin de BRUNO**

Rédaction & Administration : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VIe)

La Revue Antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
France : **12** fr. ; Etranger : **13** fr. **50**
Le Numéro : **1 fr. 50**

Les Abonnements partent du 1er Mai ou du 1er Novembre de chaque année.

La Revue Antimaçonnique

TOME II

Mai-Octobre 1911

La Revue Antimaçonnique

Directeur : Commandant CUIGNET

TOME DEUXIÈME

Mai-Octobre 1911

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

66, Rue Bonaparte

PARIS

Première Année N° 7 Mai 1911

Les idées et les faits

Nous avons dit que la conversion à l'antimaçonnerie de Pataud, le secrétaire des électriciens de Paris, avait provoqué une émotion profonde dans les milieux maçonniques. La Veuve serait, en effet, bien malade, si l'exemple donné par Janvion, suivi par Pataud, était imité par ce Quatrième Etat, dont la Maçonnerie s'est servi jusqu'ici comme d'une machine de guerre à son service. Aussi, s'est-elle hâté d'essayer de ressaisir ce militant révolutionnaire.

A cet effet, elle ne s'est pas bornée à dépêcher à Pataud le F∴ anarchiste Sébastien Faure, chargé de le ramener au bercail. Elle a invité le farouche contempteur des Loges à faire connaissance avec cette Franc-Maçonnerie qu'il déclare dangereuse. Pour la faire connaître, le G∴ O∴, bon prince, a prié Pataud de se présenter rue Cadet, l'assurant que tout lui serait montré quoi qu'il soit profane, et que, lorsqu'il aurait « vu », il « saurait ». Pour lui faire les honneurs du local, le président du Conseil de l'Ordre, le F∴ Bouley, en personne, avait été délégué.

C'est le « Gil Blas » qui, dans une note toute maçonnique, a publié cette sensationnelle nouvelle. Notre confrère avait le tort d'ajouter que quand M. Bouley reçut Pataud, celui-ci « daigna « consacrer plus de deux heures de sa précieuse existence à une « conversation avec le maître suprême de tous les Francs-Ma- « çons français. Qu'est-il sorti de cet entretien ? M. Pataud ne « s'en vantera pas, sans doute ».

Et le *Gil Blas* intitulait cela : M. PATAUD A CANOSSA...

Grave imprudence ! Piqué au vif, Pataud vient de riposter par la déclaration suivante, qui mettra plutôt les rieurs de son côté.

« Je n'ai pas à me vanter » dit-il « mais puisqu'ils jugent à « propos de divulguer ma visite, je ne vois pas pourquoi je me « gênerais de parler à mon tour.

« Eh bien ! oui, je suis allé au Grand-Orient, et je vais vous « dire comment cela s'est fait. Vendredi dernier, à la commission « administrative, en présence des camarades Bled, Fiancette, « Moussard, Charliet, Delpech, Chévrier, Guiraud, un de nos « camarades syndicalistes, franc-maçon, qui fut même premier « expert lors du dernier Convent, me proposa, histoire de me « convaincre de l'excellence de l'institution maçonnique, de « me faire visiter le Grand Orient de fond en comble : *Tu au-* « *ras ainsi,* me dit-il, *la photographie de la Franc-Maçonnerie,* « *dont on ne t'a donné jusqu'à présent que la caricature.*

« Bien entendu, celui qui me faisait cette proposition, me la « faisait de bon escient ; il savait qu'il avait le droit et le devoir « maçonniques de me la faire. D'après sa promesse, je saurais ce « que je voudrais.

« Samedi, à deux heures, j'étais rue Cadet où je fus d'abord « reçu par le F∴ André Lebey, auteur d'une brochure éditée « par le Grand Odient : *Le socialisme et la Franc-Maçonnerie,* « dont il m'a fait hommage. Il me reçut d'une façon charmante. « A M. Lebey vinrent se joindre le F∴ Vadécard et le F∴ « Bouley, président du Conseil de l'Ordre. Je n'étais vraiment « pas fâché de connaître ces têtes-là.

« — Mais que vous ont-ils dit ?

« — Ah ! ils m'ont dit que la Maçonnerie était une chose ex- « cellente, qu'on s'y occupait beaucoup des ouvriers, qu'on y « travaillait pour leur bonheur. Et puis il faut vous dire qu'a- « près un très court préambule, on me fit visiter tout *le fourbi.* « Ah ! c'est rigolo comme tout. J'ai vu *la Chambre aux ré-* « *flexions.* Soit dit en passant, j'aurais bien voulu voir la tête « que faisait X (ici le nom d'un syndicaliste connu) dans cette « chambre aux réflexions, quand on l'a initié. J'ai vu aussi des « épées (la voûte d'acier). J'ai même vu l'épée de Louis-Phi- « lippe, il paraît que celui-là en était aussi. Et puis, on m'a « montré la tête de mort ; si après cela je ne suis pas content il « faut vraiment que je sois bien difficile...

« En ce qui concerne les renseignements sur la Franc-Ma- « çonnerie, le président m'a offert les rapports complets sur les « quatre derniers convents. J'ai donc de quoi m'instruire ; mais « je n'ai eu à lui demander aucun document et aucune fiche. A « quoi bon ?

Et Pataud insiste sur ce point.

« Une seule chose m'intéressait. On me reproche de suivre « Janvion, d'écouter Janvion, de m'accoler à Janvion, sans ja- « mais me dire ce qu'on peut reprocher à Janvion. Alors j'avais « apporté toutes les pièces lues par Janvion au meeting des So- « ciétés Savantes, et j'ai demandé si ces pièces étaient des docu- « ments exacts ; on m'a répondu que oui. Cela me suffisait.

« Au point de vue philosophique, M. Bouley m'a dit que « la discussion était plus libre dans les Loges que partout ailleurs. Peu importe. Ce n'est pas de cela qu'il s'agissait pour « moi. Il faut simplement savoir s'il y a utilité pour les ouvriers « à s'affilier à la Maçonnerie, et cela on ne me le démontre pas. « Et en ce qui concerne les opinions philosophiques, on pouvait « bien les exposer dans les Universités populaires sans recourir « aux Loges.

« En résumé, ils faisaient une triste mine les FF∴. Ils m'a« vaient fait venir et croyaient *m'avoir. Eh bien ! ils ne m'ont « pas eu !*

« C'est pourtant le vœu le plus cher de M. Lebey qui m'a « dit fort aimablement en me quittant : « Pour vous prouver « ma sympathie, je puis vous dire que j'espère que vous revien« drez à nous ».

« Ce n'est pas encore fait, conclut Pataud; car au fond, si je « lis les comptes rendus des convents, j'y acquiers de plus en « plus la conviction que ces gens-là ne font que de la politique, « pour flatter le pouvoir, et en tirer profit ».

Allons, allons ! si le Quatrième Etat prend à se moquer aussi aimablement des malices cousues de fil blanc de la Franc-Maçonnerie,celle-ci est bien malade !

*
* *

L'Assemblée Générale annuelle de l'*Association antimaçonnique de France,* a eu lieu le 24 Avril, à Paris, avec un plein succès. Son Eminence le cardinal Luçon, archevêque de Reims, avait accepté de la présider.

Les travaux, ouverts par une vibrante allocution de l'amiral de Cuverville, président de l'Association, se sont continués par les intéressants rapports du secrétaire général, M. l'abbé Tourmentin, et du trésorier, le baron de la Hougue. Puis M. Jean Bidegain a parlé avec érudition « des Papes et de la Franc-Maçonnerie », et M. Valentin Brifaut, vice-président de la *Ligue Antimaçonnique Belge,* qui était présent à la séance, a rendu compte des progrès rapides de son organisation, progrès auxquels applaudissent cordialement tous les antimaçons.

La réunion a pris fin par un discours de S. E. le cardinal Luçon, qui a flétri, comme elle le mérite, la Franc-Maçonnerie, « cette secte méprisable et puissante, ridicule et terrible ».

François Saint Christo

Notre Enquête

Les Idées de la Révolution sont-elles d'origine maçonnique?..

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une enquête est ouverte dans nos colonnes sur le sujet suivant : Les dogmes qu'on a baptisés « principes de la Révolution » et qui touchent à l'ordre religieux, moral et politique, ont-ils été fabriqués dans les Loges, — comme les aveux de Louis Blanc et d'autres francs-maçons illustres permettent de le supposer ?

Pour traiter cette question, nous avons fait appel aux écrivains les plus autorisés, soit parmi nos amis, soit même parmi nos adversaires — car nous tenons à donner au débat toute l'ampleur qu'il comporte, et, pour cela, à le rendre contradictoire.

Nous publierons, au fur et à mesure qu'elles nous parviendront, les réponses de nos correspondants sur ce sujet si capital.

Un document de haute valeur

Un des amis les plus dévoués de notre mouvement, M. de M..., de la section antimaçonnique d'Aix en Provence, nous signale un document peu connu, qui jette un jour singulier sur la question faisant l'objet de notre Enquête. Ce document est extrait d'un curieux volume, *Les vrais jugements sur la Société des Francs-Maçons*, publié à Bruxelles, chez Pierre de Hondt, imprimeur libraire. Le premier volume de cet ouvrage parut en 1752, et le deuxième volume en 1754. Ce dernier contient une « Lettre venue de Naples, au sujet des francs-maçons », que nous reproduisons ci-après.

Comme on pourra en juger par la lecture de ce document, dès cette époque, la Franc-Maçonnerie avait revêtu un caractère violemment révolutionnaire et anti-religieux. Elle travaillait sciemment à la chûte des trônes et à la ruine de toute croyance surnaturelle. S'il convient de n'attacher aucune importance à la légende de la fondation, par Olivier Cromwell, de la Franc-Maçonnerie, par contre les principes généraux contenus dans les aveux des francs-maçons Napolitains sont à retenir : la liberté originelle et absolue de l'Homme, l'illégitimité de toute espèce d'autorité spirituelle ou temporelle, la destruction de tout pouvoir constitué, l'internationalisme le plus effréné, l'indifférence des actions humaines. Tout cela était donc à la mode dans les Loges napolitaines (et probablement aussi ailleurs) à l'heure même où certains historiens anti-maçons nous parlent d'une Franc-Maçonnerie monarchiste et catholique... Le contraste est piquant entre leur thèse et la réalité.

Notons encore cette particularité que l'admission des Juifs dans la secte est formellement indiquée dans les aveux des francs-maçons napolitains. Nous n'attachons pas à cette admission plus d'importance qu'elle n'en a, car l'influence juive dans la Franc-Maçonnerie fut surtout philosophique ; mais le fait contredit formellement le préjugé qu'il n'y eut pas de Juifs dans la Franc-Maçonnerie avant le XIXe siècle. A ce titre, il méritait d'être rapporté.

LES VRAIS JUGEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ DES FRANCS-MAÇONS

Où l'on rapporte un détail abrégé de leurs Statuts : où l'on fait voir ensuite combien ces Maximes font contraires a celles de la Religion.

A BRUXELLES chés Pierre de Hondt Imprimeur Libraire.

LETTRE VENUE DE NAPLES, au sujet des Francs-Maçons.

Notre Souverain ne pouvant plus douter que l'hérésie des Francs-Maçons, après avoir fait bien du ravage dans son royaume, avait pénétré dans son Palais, s'est mis en état de purger ses Etats de cette nouvelle hérésie, en s'informant du secret de ces Messieurs qui en étaient les Chefs. Il fut assez heureux un soir pour en prendre quelque connaissance d'un de ses courtisans, crû par sa Majesté, un des associés, auquel avec un air important il dit : D'où viens que ce soir vous avez quitté l'Assemblée où vous avez coutume d'aller ? Le courtisan tout surpris, ne sut que répondre; mais le Roi reprenant son discours avec un air fier, continua ainsi : Parlez librement, car nous sommes informé du tout. Alors le courtisan répondit en tremblant : Sire, je confesse mon

erreur; mais comme novice de cette secte, je n'en sais presque rien : Votre majesté pourra pourtant s'en informer du cafetier François qui demeure à la Rue Tolede, parce qu'il est un des principaux de cette secte.

Le cafetier François ayant été sur le champ arrêté, et rigoureusement examiné, avoua tout. Il dit, qu'outre les meilleurs de la Cour, un grand nombre de gens de guerre, et plusieurs autres personnes de tout sexe et de toute condition, il y avait encore le Prince de Santo Severo, qui était le Grand-Maitre de la secte, dans la maison duquel on tenait les assemblées, et où l'on travaillait à imprimer un livre traduit du Français en Italien, apellé, le Comte Gabellon, lequel livre devait ensuite passer dans les mains du public.

Le Roi après ces instructions fit venir le Prince chez lui, et fit tout son possible pour l'engager par la douceur à confesser tout ce qu'il savait. Mais le Roi voyant que le Prince ne voulait rien avouer, lui dit d'un ton fier et résolu, que s'il abusait encore un moment de sa bonté, il lui ferait sauter la tête sans rémission. Le Prince épouvanté confessa le tout, en priant Sa Majesté de procéder envers lui avec sa clémence ordinaire. En conséquence de cette déclaration, on lui enleva tout de suite tous les livres qui étaient sous la presse, les écrits, l'argent et autres choses.

On eut le soin surtout de faire un role de tous les principaux de cette sécte et de leurs associés. Quelques jours après le Roi fit publier un édit, par lequel il faisait savoir qu'il pardonnait à ceux qui dans le terme fixé auraient fait leur solennelle abjuration, ou rétractation. Pour procéder à cela avec un bon ordre, le Roi destina un nombre de personnes pour traiter une affaire si importante, et pour recevoir respectivement les abjurations, pour ensuite les lui consigner, et envoyer ceux qui auraient abjuré au P. Virgiani pour y être absous. On voit de jour à autre de grands changement, grâce au ciel.

ROLE DES MINISTRES

Le Comte de la Miranda, pour la Cour. Le Duc de Cassiopiniano, pour les gens de guerre. Le Regent de la Vicairie, pour le Public. Le Chapelain du Roi, pour le clergé Séculier et Régulier.

Mémoire des Francs-Maçons venu à la connaissance de toute la ville de Naples, par l'aveu de plusieurs d'entr'eux qui se voyant à la veille de souffrir de grands châtiments, ont déclaré leurs maximes tirées et extraites de deux ouvrages imprimés à Amsterdam, l'un en 1745, apellé, l'Ordre des Francs-Maçons trahi, et l'autre en 1747, apellé, les Francs-Maçons écrasés, et principalement du Tome VI du Nouveau dictionnaire Italien imprimé à Venise par Jean-François Piraty.

Les Francs-Maçons, autrement les Indépendants,reconnaissent la Ville de Londres pour celle qui a donné l'origine à leur Sécte, et pour leur Pére ce fameux Ollivier Cromwel, apellé communément le fléau des Souverains. Celui-ci après avoir achevé un superbe Palais, auquel il attacha une rente de dix mille livres sterlings, forma le dessein d'y établir une chambre, ou assemblée, composée de onze personnes, parmi lesquelles il y en aurait sept qui auraient la charge de Souverains assesseurs, et les quatre autres de sécretaires. Vers le milieu du siècle passé le susdit Ollivier eut la folle présomption de se faire auteur d'une fausse sécte, plus habile que tout le reste des hommes à corrompre le monde. Pour en venir à bout, il leur en donna une idée des plus infames, sous l'allégorie du Temple de Salomon considéré dans la première beauté, détruit ensuite par la tyranie des Assyriens et finalement rétabli dans la première splendeur. Par la même allégorie des Francs-Maçons,ses fidèles disciples se multiplient de plus en plus, et font certaines cérémonies folles et supertisieuses, des quelles les nouveaux aggregez ne savent donner aucune raison, même après plusieurs années de la susdite allégorie. On en tire douze maximes qui sont des principales, et qu'on fait savoir aux plus anciens.

1° Dieu a créé l'homme dans une pleine liberté naturelle, par laquelle il nous a rendu tous égaux : Cette liberté naturelle ne peut être restreinte dans l'homme, sans offenser, tant celui qui a daigné nous la donner, que nous-mêmes à qui elle a été donnée.

2° A cause de cette pleine liberté naturelle, qui nous a été donnée avec tant de bonté, Dieu, pour son hommage qui lui est dû, se contente des seuls actes intérieurs de l'homme, et ne fait presque aucun cas des extèrieurs.

3° Cependant Dieu étant, dans un même temps, fort jaloux de son empire absolu, au milieu de cette terre, où il a placé l'homme, prend pour son adversaire quiconque ose lui disputer l'autorité qu'il a sur elle, et en effet il la lui dispute, et l'ôte à celui qui veut avoir une particulière juridiction sur les autres, offensant par-là, non seulement la Majesté du Créateur, mais encore la liberté naturelle de la Créature ?

4° Par la suite du temps, cette souveraine Majesté du créateur, et cette liberté naturelle de la créature ont été beaucoup lésées, et presque détruittes, par la méchanceté de certains Assyriens nouveaux venus, qui ont été les inventeurs de ce grand nom de Principal et de Saurdois.

5° Voici donc la grande entreprise, qui est de rétablir ce Temple détruit en sortant finalement de cette ignorance crasse, dans laquelle nos prédécesseurs ont vécu, en se révoltant contre ces usurpateurs que nous devons massacrer, s'il est nécessaire, et que nous devons regarder comme de vrais tyrans, sur la terre, à

cause de l'abus qu'ils font d'une liberté qui est à nous tous, et égale à tous.

7° Cette noble entreprise doit intéresser tout le monde; on y invite qui que ce soit, Payens, Hebreux, Turcs, Protestants, Catholiques, Déistes, Athées. Toutes les Religions qu'on a vu paraître jusqu'à présent ont été comme autant d'inventions superstitieuses de ceux qui ont voulu ôter aux hommes la nature de la liberté, et à Dieu sa souveraine puissance; et, par le passé, la diversité de Religion a produit des troubles parmi les Francs-Maçons; elle fait une tréve des plus étroites.

8° De plus, l'expérience fait voir que qui s'aggrége à cette société, bien loin d'y recevoir des chagrins sur le point de toute autre Religion, s'attache au contraire si étroitement à celle-ci, qu'il oublie totalement la Religion qu'il a reçu en naissant. Certains ont donné à cette Religion le nom de Magie; mais au fonds elle n'est autre chose qu'une inclination de la nature qui, après avoir été génée, reprend son cours naturel, et s'y arrête.

9° Cette entreprise est difficile, puisqu'il s'y traite de contester avec les Princes et avec l'Eglise, qui, en maitres absolus, exercent une tyranie ouverte sur la liberté de l'homme, et sur l'Empire absolu de Dieu ? A cet effet, on choisira pour cette Société des personnes non communes, des hommes qui ayent un esprit fort et hardi; par dessus tout, on tachera de se procurer la proteccion des Grands et des plus puissants dans les différents Royaumes.

10° Mais le fondement de cette entreprise, très difficile, doit être un secret inviolable. Les autres Sectes ont été fondées par le moyen des savants diseurs et d'un grand babil; et celle des Francs-Maçons, par le moyen d'un rigoureux et éternel silence. Pour empécher qu'on ne rompe le silence dés que quelqu'un sera admis au secret, on lui fera renouveller le serment et jurement, et on lui fera sentir qu'on réserve des châtiments rigoureux pour les transgresseurs, qui seront tels, qu'on pourra même employer les armes contre ceux qui auront l'audace de relever le secret.

11° Ce secret, dis-je, est si inviolable, que nulle puissance Royale ni Ecclésiastique ne peut forcer à le violer, qui que ce soit, faute de juridiction; car comme ces deux puissances ont toutes mérité d'être détruites, raisonnablement parlant, elles auraient tout le tort possible de se défendre; elles ne le peuvent pas, ce grand secret leur ôtant tout expédient pour être informé de quoi que ce soit. Cependant pour une grande précaution; il sera fort prudent de s'en tenir toujours à cette réponse : « Nihil contra « religionem, nihil contra principem, nihil contrà bonos mores ».

12° Ce grand secret est si important, qu'il ne sera rien communiqué qu'à ceux qui seront arrivez à la cinquième Loge, où sont les seuls architectes qui sont obligez de diriger le rétablissement

du Temple de Salomon; et aux autres on leur fera seulement savoir qu'ils sont tenus de se secourir, et de s'assister mutuellement dans le besoin.

ETAT DE LA SECTE

La Secte est divisse, comme on a déjà vu, en cinq classes. Ceux qui sont de la première, ne savent rien de ce qui se passe dans la seconde; ceux de la seconde ne savent rien de ce qui se passe dans la troisième, et ainsi des autres respectivement. Ceux de la cinquième savent tout ce qui se passe dans les autres. Ceux qui forment la première classe, jurent solemnellement de ne point parler de leur Religion, et d'être toujours bons amis, pour se secourir mutuellement dans le besoin. Tout de suite on les introduit, les yeux bandés, dans un grand apartement, orné de lampes allumées, ayant une jambe nue, un pied nud qu'ils ont dans une sandalle, où ils se mettent à genoux devant le Grand-Maitre. Dans le temps que leurs compagnons chantent une chanson, on leur lache sur le col quelques coups de fouet de cuir; et après qu'on leur a débandé les yeux, ils se trouvent si épouvantés du lugubre appareil de cet appartement, et de deux épées qu'on leur approche du col,qu'il y en a qui tombent par terre à demi morts; cependant tout finit avec joie et bacanalle.

Le jurement solennel se fait aussi devant le Grand-Maitre des Novices, et en voici le cérémonial. Dans le temps que le portier tient en main une tasse, et une petite fiole remplie de vin, qu'il verse dans la susdite tasse, le Novice dit ces paroles : « Cette tasse représente mon cœur, ce vin représente mon sang, et de la façon que je verse ce vin dans cette tasse; ainsi je jure de verser tout mon sang jusqu'à la dernière goutte pour la défense de la vérité et de la liberté, déclarant ainsi une cruelle guerre à la fureur et à la tyrannie ».

IL Y A CINQ DOGMES DE CETTE SOCIETE

1° Que Dieu étant tout esprit, se soucie fort peu, et ne pense point du tout aux choses matérielles, disant que tout le matériel a eu commencement de Doîn et d'Hyran, et ils adorent Salomon.

2° Ils admettent licites les contrats d'usure.

3° Ils ôtent toute autorité aux Princes.

4° Ils disent que le remords de la conscience est une force de la fantaisie que nous avons hérités de nos prédécesseurs, qui ont dit: « Ceci est mal, cela est bien », ou bien, « on mérite en ceci; on ne mérite pas en cela ».

5° Ils adorent les femmes, et les louent comme un nectar spécifique pour la conservation du genre humain; ils les admettent habillées en homme, par le seul motif de la fornication, et ensuite un autre péché des sens, et l'on veut qu'il s'y trouve l'incube et le succube. Douze Dames napolitaines sont appellées par eux les Majestés de la Société.

(FIN)

La Franc-Maçonnerie au Portugal

♣ ♣ ♣

V

Trente deux mois de règne (Février 1909 — Octobre 1910)

L'IMPRESSION produite en Portugal par le Régicide du 1er Février 1908 avait été profonde. La propagande républicaine et maçonnique faillit perdre d'un seul coup tout le terrain qu'elle avait patiemment gagné au cours des années précédentes. Le sang de dom Carlos et du prince royal fit horreur à ceux qui se laissaient aller à fronder le pouvoir. Ce fut à qui se désolidariserait d'avec les auteurs de l'attentat et les instigateurs que l'on devinait derrière eux. Et cette réprobation était d'autant plus bruyante chez beaucoup d'opposants de la veille, qu'on s'attendait à voir la Couronne exercer de justes représailles contre les personnages compromis.

Mais nous avons exposé, à la fin de notre dernier article, quelle fut la conclusion inattendue du drame. Non seulement, João Franco, rendu responsable de tout par les familiers du Palais, fut contraint de quitter le pouvoir; mais encore, par une inconcevable aberration de la Cour, un franc-maçon, le F∴ Ferreira do Amaral, le remplaça à la présidence du Conseil. Le premier soin de ce personnage fut de rapporter le décret qui punissait du bannissement ou de la déportation les artisans de la conjuration républicaine; puis il fit mettre en liberté les corbonari arrêtés, et il étouffa l'enquête ouverte pour rechercher les complices du Régicide. Les corps de dom Carlos Ier et de l'infant dom Luiz-Filippe n'étaient pas encore ensevelis, et déjà il était certain pour tout le monde que leur mort ne serait pas vengée.

Tandis que la Couronne commettait ainsi un inexcusable acte de faiblesse, la Franc-Maçonnerie, elle, payait d'audace. Comptant sur la mobilité du caractère portugais, elle se gardait bien de prêcher les circonstances atténuantes, et, pour rallier les apeurés qui s'étaient débandés, elle se hâtait de chanter tout haut les louanges des criminels (95). Une souscription fut ouverte publiquement par les Loges en faveur des familles de Aniço et de Costa, les deux régicides qui avaient péri. Une délégation maçonnique alla solennellement déposer des fleurs sur leur tombe. Enfin les journaux de la secte (affranchis par le F∴ Ferreira do Amaral de la censure que João Franco leur avait imposée), déplorèrent le sort des assassins et ne trouvèrent pas un mot de pitié pour les victimes.

Tout régime qui s'abandonne ouvertement est perdu. L'opinion portugaise n'eut pas plutôt constaté que la Couronne se résignait au fait accompli à l'heure même où ses ennemis redoublaient d'insolence, qu'elle entrevit ce que serait l'issue de la lutte. La masse des versatiles, que le crime avait indignés, jugea inutile de se montrer plus intransigeante que la famille royale elle-même. Les hommes les plus compromis dans les récents événements (tel le F∴ comte d'Alpoïm, pair du royaume, que chacun nommait comme l'un des instigateurs de l'assassinat) purent se montrer en public sans s'exposer à des incidents désagréables. Le régicide parut excusable à tous, dès l'instant où il fut avéré que dom Manoël II renonçait à le venger (96).

(95) Le secret d'un grand nombre de victoires maçonniques est dans l'audace dont la secte sait faire preuve quand une circonstance critique se présente. On se rappelle l'émoi qui s'empara du monde officiel, en France, quand Guyot de Villeneuve dénonça les fiches à la tribune de la Chambre. Il y eut quelques journées d'effroyable débandade, où les FF∴ les plus éminents déclinaient toute solidarité avec les coupables; si cette attitude avait continué, c'était l'écrasement... Mais le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France lança une circulaire dans laquelle il avouait les fiches, revendiquait pour la Franc Maçonnerie le droit d'agir comme elle l'avait fait, et félicitait, parce que ayant bien mérité de la République, les francs-maçons délateurs. Aussitôt, l'émoi cessa dans le camp maçonnique, les impudentes affirmations du Conseil de l'Ordre furent reprises par les journaux et les orateurs de la secte, et aujourd'hui il n'est pas un F∴ qui ne soit prêt à revendiquer, pour lui et les siens, le droit à la Délation. Le pays, ahuri, laisse faire... Cette audace, perpétuellement heureuse, de la Franc Maçonnerie, est à mettre en regard de l'attitude timorée qui caractérise trop souvent les adversaires des Loges dans les périodes difficiles.

(96) Si la hardiesse de la Maçonnerie portugaise impressionna le monde politique, elle surexcita, par contre, l'Armée, dont le roi défunt s'était beaucoup occupé et qui avait pour lui un vif attachement. L'attitude des journaux maçonniques faillit amener, quelques semaines après l'attentat, un coup de force monarchiste de la part des officiers de la garni-

Cependant, l'amiral Ferreira do Amaral continuait à prendre le contre-pied de la politique de João Franco. Non seulement il n'était plus question de combattre la propagande républicaine, de surprendre le secret de l'organisation carbonariste, de régénérer l'administration du pays ; mais encore le chef du gouvernement ne craignit pas, sur la tombe à peine fermée de dom Carlos, de conclure un pacte électoral avec ceux qui applaudissaient au régicide. Les électeurs avaient été convoqués par João Franco pour le mois de Mai 1908 ; le F∴ Ferreira do Amaral ouvrit, en vue de ces élections, des négociations avec le Directoire républicain.

Ce que se proposait avant tout, le premier ministre, c'était l'échec des candidats « franquistes » et catholiques. C'était là aussi la plus grande préoccupation des républicains. Entre le F∴ Ferreira do Amaral, d'une part, et les FF∴ Bernardino Machado, Théophile Braga et Affonso Costa, d'autre part, l'accord fut vite conclu sur les bases suivantes : à Lisbonne, où les républicains gagnaient chaque jour du terrain, grâce à leur organisation de presse et à leurs sociétés philharmoniques et de gymnastique, le gouvernement les appuierait de tout son pouvoir, de manière que la majorité leur fut complètement acquise; dans les provinces, les hommes de confiance du ministère seraient, de leur côté, soutenus par les voix républicaines. Enfin, républicains et gouvernementaux s'engageaient à combattre de préférence les candidats catholiques (97).

son de Lisbonne, exaspérés de l'inaction du pouvoir. Les troupes dûrent être consignées dans leurs casernes pendant plusieurs jours. Personne n'ayant assumé la direction du mouvement, celui-ci n'aboutit pas; mais, fait qui prouve l'exapération régnante, une centaine d'officiers et de sous-officiers allèrent saccager les bureaux d'un des journaux les plus ouvertement maçonniques, le **Seclo.** Si dom Manoël II, résistant aux conseils de son entourage, s'était alors appuyé sur l'armée et avait résolument agi contre la Franc-Maçonnerie et les républicains, il régnerait glorieusement et paisiblement aujourd'hui. Les cadres inférieurs de l'armée ne se laissèrent gangrener par la propagande carbonariste que lorsqu'ils eurent perdu toute foi dans l'énergie et la clairvoyance du pouvoir.

(97) Le F∴ Ferreira do Amarel, qui contractait ainsi alliance avec les pires ennemis de la Couronne, n'avait jamais passé pour suspect de sympathies révolutionnaires. Par son origine, il appartenait plutôt au parti conservateur; vice-amiral, commandant du port de Lisbonne, il n'avait jamais donné lieu à aucune inquiétude; c'était un de ces adeptes « de droite », par lesquels la Franc-Maçonnerie aime à masquer son action anarchique. En France, Waldeck Rousseau, l'homme de confiance des conservateurs, nous a fait assister à une évolution semblable : au signal donné par la secte, on l'a vu marcher la main dans la main avec les fidèles du drapeau rouge et du drapeau noir.

Les élections se firent sous l'influence de ce pacte et assurèrent une majorité au ministère ; les républicains, de leur côté, revinrent à la Chambre en plus grand nombre : ils avaient maintenant sept sièges, et ils ne se gênaient plus pour annoncer que, grâce au F∴ Ferreira do Amaral, ils seraient avant deux ans les maîtres de l'Etat. Leur jactance produisit même un salutaire effet sur beaucoup de membres des vieux partis, qui s'étaient refusés jusque là à prendre le péril républicain au sérieux. Des protestations s'élevèrent contre le pacte de trahison; on reprocha au premier ministre de travailler à la ruine d'une monarchie à laquelle il avait prêté serment; le parti conservateur se montra particulièrement amer dans ses plaintes.

Cependant, l'amiral-ministre ne changea rien à son attitude. Loin de là, on le vit, au commencement de 1909, conclure une nouvelle alliance avec les révolutionnaires, en vue des élections municipales : le résultat fut, cette fois, la conquête de l'Hôtel de Ville de Lisbonne par les républicains. Mais, en récidivant, on avait dépassé la mesure : l'indignation fut si vive que le Conseil d'Etat demanda à questionner le ministre sur les tendances de sa politique. Il dut s'expliquer devant cette assemblée, se vit reprocher durement sa trahison, et fut contraint de démissionner (98).

Il semblait que la chûte du F∴ Ferreira do Amaral dut marquer le retour à une politique d'énergie et de bon sens. Il n'était que temps d'y recourir si l'on voulait arrêter la marche du parti républicain, dont l'activité progressait sans cesse. Nul n'ignorait plus l'existence du péril carbonariste, dont les groupements secrets se multipliaient.Il y avait là même des conservateurs et des progressistes qui avaient traité de chimériques les craintes de João Franco et qui réclamaient maintenant un ministère de réaction vigoureuse. Dom Manoël II leur donna satisfaction en appelant au pouvoir un membre du parti « régénérateur », M. Campos Henriquez, pair du Royaume, qui annonça l'intention

(98) Le Conseil d'Etat du Portugal n'a de commun que le nom avec notre Conseil d'Etat français. Ses attributions, très différentes, le rapprochent plutôt de l'Ancien Conseil Privé de la monarchie française. Il assiste le souverain dans toutes les circonstances importantes, et aucun ministère ne peut être constitué sans l'avis du Conseil. Quand il désire passer outre à l'opinion des Conseillers, le roi de Portutgal a la ressource de les consulter séparément et non en corps; c'est ce qu'avait fait dom Carlos quand il constitua le ministère Franco. Nous avons vu qu'après l'assassinat du roi, le Conseil d'Etat obligea João Franco à se retirer. Ajoutons que les partis qui se disputaient le Parlement se retrouvaient au sein du Conseil d'Etat : « régénérateurs » et « progressistes » le composaient en nombre presque égal et se combattaient de leur mieux.

de combattre les révolutionnaires en s'appuyant sur tous les monarchistes indistinctement.

M. Campos Henriquez n'eût guère la possibilité de passer de la promesse aux actes. Il allait trouver sur sa route, en effet, un nouvel agent de la Maçonnerie, plus perfide encore que le F.·. Ferreira do Amaral, l'homme qui allait se faire le fossoyeur de la monarchie portugaise : Teixeira da Souza.

D'origine conservatrice, M. Teixeira da Souza avait débuté dans l'administration des Finances, et était devenu Directeur des douanes — poste très envié au Portugal, parce qu'il permet certains profits plus ou moins licites. Il n'avait pas manqué de faire une grosse fortune, qu'il accrut encore pendant son passage au ministère de Finances, sous le ministère Hintze Ribeiro. Puis, il était devenu à la Chambre un des chefs du parti conservateur, dont il songea, à la mort de Hintze Ribeiro, à disputer la direction à M. de Vilhena. Mécontent de ne l'avoir pas obtenue, il commença dès cette époque (1907) à flirter avec les démocrates, (francs-maçons qui travaillaient à la Révolution, tout en s'affublant encore d'un faux nez monarchiste). Quand se constitua le ministère conservateur Campos Henriquez, M. Teixeira da Souza n'avait rien à refuser à la Franc-Maçonnerie.

Il le prouva en provoquant une scission parmi les députés monarchistes et en déclarant une guerre acharnée au nouveau gouvernement. Le prétexte choisi ne pouvait être politique, car Teixeira da Souza n'aurait pas été suivi : il fut donc économique. Sous couleur de défendre les intérêts vinicoles de Porto et des provinces du Nord (99) il souleva les députés conservateurs de cette région contre les députés conservateurs du Sud, dont M. de Vilhena était le chef. Les troupes gouvernementales se trouvèrent donc coupées en deux, et la Franc-Maçonnerie put contempler en paix les difficultés qui assaillaient le ministère. Après six mois d'impuissance parlementaire, M. Campos Henriquez, lassé, estima qu'il n'avait plus qu'à donner sa démission. Il passa la main d'abord à M. Sébastião Tellès, qui s'effaça bientôt, puis à un fort honnête homme, profondément catholique et dont la bonne volonté était grande : M. Wenceslão Lima.

Le nouveau ministère conservateur ne dura que quatre mois. Non seulement, il lui fallut lutter contre la division semée chez ses amis politiques, par M. Teixeira da Souza, mais une tempête

(99) M. Teixeira du Souza était député de la province de Tras os Montès, au Nord du Portugal, et il avait constitué au Parlement un groupe économique des députés de cette région, la plus conservatrice du Portugal. Grâce à l'agitation sur la question vinicole, la monarchie fut ainsi privée de ses appuis les plus déclarés dans le moment où leur concours était le plus nécessaire.

de polémiques fut déchaînée contre lui. Les démocrates reprochaient à M. Wenceslao Lima d'être une créature de la Reine Amélie, dont il avait, en effet, toute la confiance. Les républicains rendaient ce ministre de la veille responsable de vieux scandales financiers, comme l'affaire du chemin de fer du Katanga, ou celle des sanatoria de l'île de Madère (100). Lassé à son tour, M. Wenceslao Lima dut rendre son portefeuille, sans avoir rien pu faire pour regagner le terrain conquis, depuis le Régicide, par la propagande républicaine. Il quitta le pouvoir avec

(100) L'affaire du Katanga remontait à plus de quinze années. A cette époque, une compagnie anglaise avait obtenu de la vénalité des fonctionnaires portugais une concession vraiment exorbitante. Cette compagnie s'était chargée de construire une ligne allant du port de Lobito, dans la colonie portugaise d'Angola, port accessible aux navires du plus fort tonnage, jusqu'au Katanga dont il s'agissait de draîner le commerce au préjudice du Congo Belge. Ce chemin de fer assurait à la Compagnie qui le construisait de beaux bénéfices; elle imagina de les augmenter en se faisant accorder toute une série de privilèges, et notamment, en toute propriété, un ruban **de 25 kilomètres de chaque côté de la voie ferrée.** De pareilles conventions sont courantes en matière d'administration portugaise, et elles expliquent les fortunes soudaines de fonctionnaires par ailleurs assez mal payés.

L'affaire des sanatoria de l'île de Madère était peut-être plus humiliante encore qu'onéreuse. Cette île est une position stratégique vraiment unique, que la flotte anglaise convoite depuis longtemps. Aussi les Anglais s'y sont-ils fortement établis : une grande partie de la propriété foncière et presque tout le commerce des vins de Madère sont entre leurs mains. Pour fortifier encore leur influence, ils avaient imaginé d'établir en divers points de l'île des sanatoria, qui sont d'ailleurs admirablement situés. Les Allemands, dans leur rivalité obstinée avec l'Angleterre, furent tentés d'agir de même et de créer, eux aussi, des sanatoria dans l'île; ils obtinrent sans difficulté l'autorisation du gouvernement portugais et engagèrent des dépenses importantes. Mais à peine leurs établissements furent-ils créés que l'Angleterre intervint et produisit une vieille convention, à laquelle personne n'avait songé qui garantissait aux Anglais le monopole des sanatoria à Madère. Force fut au Portugal de faire honneur à la parole donnée et de mettre les Allemands en demeure de renoncer à leur entreprise. Ceux-ci s'exécutèrent, mais engagèrent un procès contre l'Etat portugais qui fut condamné à payer une indemnité d'environ 5 millions de francs. Lourde somme pour les finances d'un pays pauvre et conclusion singulièrement humiliante de l'incident.

Ces deux affaires dataient du règne de dom Carlos, et les bénéficiaires de ces conventions invraisemblables auraient été faciles à retrouver... dans le camp maçonnique. On n'en rendit pas moins responsable de tout le catholique Wenceslao Lima, qui venait seulement de prendre le pouvoir. Un peu plus tard, quand le ministère progressiste Beirão fut constitué, ce furent les incidents relatifs au Crédit Foncier de Portugal qui devinrent le thème des polémiques républicaines, parce que M. Luciano da Castro, chef du parti progressiste, était à la tête du Crédit Foncier.

des paroles désenchantées, qui sonnaient par avance le glas de cette monarchie, trop faible désormais pour se faire respecter.

Le parti conservateur venait de se montrer trop divisé pour gouverner. Dom Manoël, toujours préoccupé de ne pas avoir de politique personnelle, fit appel aux progressistes. C'était abandonner l'idée de lutter contre le flot montant de la Révolution, car les progressistes, par tradition, répugnaient à l'idée d'employer les moyens énergiques qui, seuls, pouvaient encore être efficaces. Mais une sorte d'engourdissement fatal semblait avoir gagné le jeune roi et son entourage, auxquels tout paraissait préférable à l'idée de regarder le péril en face. Les progressistes se virent donc offrir le pouvoir et l'acceptèrent.

Leur chef, M. Luciano da Castro, était vieilli et impotent. Il choisit, pour le suppléer, son lieutenant favori ,M. Beirâo, un des avocats les plus en vue de Lisbonne. Toute l'éloquence du nouveau premier ministre fut impuissante à surmonter ces éternelles difficultés parlementaires, que Joâo Franco, jadis, avait voulu supprimer d'un seul coup. Jalousé par les uns, attaqué par les autres, M. Beirâo n'avait qu'une majorité de dix voix à la Chambre des députés, où M. Teixeira da Souza le combattait à outrance, comme il avait combattu ses deux prédécesseurs. A la Chambre des Pairs, la situation était pire encore, le ministère s'y trouvant en minorité. Pour en finir, M. Beirâo fit appel au roi, en lui demandant de créer douze nouveaux pairs du royaume, dont la nomination aurait donné la majorité aux progressistes. Mais cette immixtion dans le conflit, si timide qu'elle fut, effraya dom Manoël qui n'avait nulle envie de se voir entraîner dans la lutte des partis, comme l'avait été dom Carlos à la fin de son règne. Il refusa de créer les douze pairs demandés, et le ministère Beirâo démissionna à son tour (Juin 1910).

M. Teixeira da Souza venait de renverser coup sur coup quatre ministères. Il menaçait de rendre la vie impossible à toute autre combinaison qui surgirait : en divisant les conservateurs, si le ministère leur appartenait, en les groupant, au contraire, contre les progressistes si le ministre était progressiste. De toute manière, il fallait subir son autorité brouillonne et ses incartades, à moins de revenir aux traditions de Joâo Franco et de suspendre la vie parlementaire du pays. Dom Manoël préféra faire de M. Teixeira da Souza un premier ministre, satisfaisant ainsi une ambition qui n'était que trop visible. C'était livrer le sort de la monarchie à l'homme le plus capable de la trahir qui existât alors en Portugal.

On s'en rendit compte, dès que M. Teixeira da Souza eut constitué son ministère, qu'il panacha étrangement. La Chambre ayant été dissoute et les élections fixées au mois de Juillet (1910), il établit avec les républicains en vue de ces élections, un pacte

semblable à celui qu'avait conclu deux ans plus tôt l'amiral Ferreira do Amarel. Les voix républicaines formèrent l'appoint des candidats gouvernementaux, qui revinrent en faible majorité; quant aux républicains, ils conquirent plusieurs nouveaux sièges. Ils étaient maintenant dix à la Chambre, et cette victoire fut célébrée dans les Loges par des transports d'allégresse.

Une telle politique aurait dû, semble-t-il, ouvrir les yeux du roi. Mais M. Teixeira da Souza excellait à les lui fermer. Il semblait s'être proposé pour but d'être le Pombal d'un nouveau Joseph Ier, et il avait, sinon la sombre énergie du « grand marquis », du moins sa politique enveloppante envers le souverain. Souple et souriant, causeur agréable, attentif aux désirs aisés à satisfaire, il était pour dom Manoël, le plus agréable des présidents du Conseil. On ne saura jamais exactement quelle dose de duplicité cachait cette attitude. Toujours est-il que, pour mieux distraire le jeune roi du péril qui l'entourait, le ministre se proposa de l'initier à la vie joyeuse, qui n'était ni dans le caractère ni dans les habitudes du fils de dom Carlos. Le 12 Juillet 1910, il l'emmenait en villégiature à Bossao, ville d'eaux du Nord, qui est le Vichy portugais; il s'y faisait l'ordonnateur de son existence et plaçait sur son chemin une actrice parisienne spécialement amenée à cet effet. Dès que cette rencontre se fut produite, une campagne commençait dans la presse de Lisbonne, dénonçant dom Manoël comme prêt à imiter la vie privée de son père, et soulevant un scandale considérable autour de ce minime événement. Le roi, très ennuyé de tout ce bruit, ne songea pas, d'ailleurs, à rendre M. Teixeira da Souza responsable de l'incident (101).

Dom Manoël était rentré à Lisbonne à la mi-Août. Il y trouva des nouvelles sinistres. La violence de la presse républicaine ne connaissait plus de bornes; les manifestations et les meetings révolutionnaires se multipliaient; les prêtres et les religieux étaient fréquemment insultés dans les rues; l'armée et la marine, en proie au sourd travail des groupements carbonaristes, paraissaient chaque jour moins sûres; enfin, une campagne alarmiste se poursuivait dans la presse maçonnique de tous les pays et faisait envisager comme imminent l'écroulement de la monarchie portugaise. Au milieu de tous ces symptômes avertisseurs de l'orage, M. Teixeira

(101) Au cours de cette villégiature à Bossaco se produisit une alerte caractéristique de la gravité des circonstances. Le bruit se répandit que les carbonari se proposaient d'enlever le roi; à tout hasard, celui-ci réclama dux escadrons de cavalerie, qui furent mis à sa disposition. Rien ne se produisit; mais on remarqua, en effet, la présence dans la ville d'un nombre important d'individus suspects qui paraissaient attendre un mot d'ordre qui ne vint pas. (Voir la déclaration de M. Teixeira de Souza à un rédacteur du **Temps**, le 21 Octobre 1910).

da Souza gardait seul son indifférence souriante : il n'ignorait rien cependant de la gravité de la situation, puisqu'il a reconnu que dès le 27 Juin, le ministre des Affaires Etrangères du ministère Beirão, en résignant ses fonctions, lui avait remis « des rensei- « gnements détaillés et autorisés sur la révolution préparée pour « le premier moment ».

Au lieu de remplir son devoir de chef du gouvernement, de faire arrêter les dirigeants présumés du mouvement carbonariste, d'ouvrir une enquête sérieuse sur leur organisation, d'envoyer la flotte suspecte aux colonies et de remanier la garnison de Lisbonne, M. Teixeira da Souza proposa au roi une politique toute de douceur et de capitulations, qui devait, à l'en croire, raffermir définitivement la monarchie.

La cause profonde du différend avec « le peuple » était, disait-il, l'évolution vers le Catholicisme de dom Carlos et de son fils; pour regagner la popularité perdue, il fallait en revenir aux traditions de Pombal, expulser les Jésuites, supprimer les ordres religieux, tenir en bride le clergé séculier. Alors seulement « le peuple », satisfait, serait content de son monarque. Quant aux chefs du parti républicain, il serait facile de les apprivoiser : et, pour commencer, Teixeira da Souza proposait au roi d'amnistier tous les condamnés politiques, de lever la punition dont avait été frappé le F∴ général Dantas Baroche, pour une déclaration antimonarchiste, et de nommer ambassadeur à Paris le F∴ Arroyo, un des propagandistes maçonniques les plus acharnés. Enfin, pour montrer la largeur d'idées du souverain, le président du Brésil (élu, mais non encore en fonctions), maréchal F∴ Hermès da Fonseca, devrait être reçu en grand apparat à Lisbonne. Ce dernier était alors en train de faire un tour d'Europe à bord d'un magnifique cuirassé brésilien, le *São Paulo*. Les fêtes données en son honneur ne consacreraient pas seulement le rapprochement de deux peuples dont l'origine est identique : elles rapprocheraient le roi de Portugal de la démocratie, par l'accueil fait à un chef d'Etat républicain...

Dom Manoël eut la faiblesse d'écouter ce langage et de souscrire aux mesures que son ministre lui proposa. Tout au plus insista-t-il pour qu'on hâta son mariage avec une princesse de la famille royale d'Angleterre — ce qui lui assurait aux yeux de son peuple le bénéfice de la traditionnelle protection Anglaise. Teixeira da Souza ne mit aucun empêchement à cette tentative de mariage anglais : peut-être y voyait-il le moyen de distraire le roi pendant les semaines décisives dont la Maçonnerie avait besoin pour préparer la Révolution. Dom Manoël partit donc pour l'Angleterre, où il se heurta aux répugnances de la diplomatie britan-

nique à laisser une princesse anglaise monter sur un trône jugé chancelant. Il revint à Lisbonne sans que rien fut conclu (102).

C'est une triste page de cette fin de règne que celle de l'ouverture des Cortès par dom Manoël II, le 17 septembre 1910. Complètement résigné à suivre la voie fatale où l'engageait son ministre, le roi lut ce jour-là un discours du trône plein d'avances à ceux-là mêmes qui travaillaient avec le plus d'acharnement à abattre sa dynastie. Pour se concilier les bonnes grâces de l'extrême-gauche, il y annonçait toute une série de mesures anticléricales, et notamment l'expulsion des Jésuites — que les francs-maçons portugais ont toujours, depuis Pombal, poursuivi d'une haine intense. En même temps, Teixeira da Souza faisait répandre, par ses organes officieux, le bruit que le roi irait probablement visiter l'Exposition de Rome, rompant ainsi avec la tradition des souverains catholiques qui ne se rendent plus dans la Ville Eternelle, depuis que les Piémontais l'ont volée au Saint Père. C'était la capitulation la plus complète devant les exigences des Loges, le reniement de l'évolution vers le Catholicisme dessinée par dom Carlos et qui lui avait coûté la vie. Mais ce retour des Saxe-Cobourg aux traditions de leur famille ne devait pas les sauver. Les républicains, ainsi que les démocrates du F∴ comte d'Alpoïm, **manifestèrent** leur hostilité irréductible en s'abstenant de paraître à la Chambre, **et le discours du trône fut lu devant leurs sièges vides.**

Dans la nuit du 3 au 4 Octobre, la gazette officielle du gouvernement portugais inséra des décrets qui commençaient l'exécution des mesures anticléricales annoncées dans le discours du trône : deux des principaux établissements des Jésuites, leur noviciat du Barro, et leur couvent de Quélhas, étaient fermés administrative-

(102) Un peu avant que dom Manoël tentât auprès de l'Angleterre cette suprême démarche de salut, le directoire républicain de Lisbonne avait envoyé une délégation, composée des FF∴ Magalahès Lima et José Relvas au cabinet anglais. Il s'agissait de prévenir ce dernier de l'imminence de la Révolution, et de s'assurer que la flotte anglaise n'interviendrait pas. Un ministère Tory eut refusé de recevoir cette délégation; mais l'Angleterre est aux mains des libéraux, alliés des socialistes; et les libéraux anglais actuels — avec toutes les atténuations commandées par la différence du milieu — ont la même politique que nos blocards de France. Ils reçurent cordialement les francs-maçons portugais et leur promirent que le gouvernement anglais resterait neutre : c'était la condamnation de la monarchie portugaise... (Voir à ce sujet le **Daily Mail** du 5 Octobre 1910. Son récit est confirmé par le fait que le Directoire républicain vota des félicitations à ses deux délégués pour l'heureux succès de leur mission. A noter, aussi, que le ministre des Affaires Etrangères anglais, sir Edward Grey, ayant eu à faire allusion, quelques semaines plus tard, à l'alliance anglo-portugaise, en parla comme étant « celle des peuples », ce qui était l'abandon de la dynastie. L'Angleterre aura peut-être, un jour, à regretter cette politique de son gouvernement.)

ment... Il était 10 heures du soir quand ces décrets, contresignés par M. Teixeira da Souza, furent remis aux typographes. Ils ne devaient pas paraître à l'*Officiel* : à 2 heures du matin, en effet, trois détonations successives grondaient sur la rade, auxquelles répondait bientôt le tumulte des rues. La Révolution éclatait.

Deux jours de lutte

Tant de détails romanesques ont été publiés sur la Révolution des 4 et 5 Octobre 1910 qu'il est devenu bien difficile de dégager la vérité au milieu de leur fatras. Nous allons nous efforcer de ramener le récit de la Révolution à des précisions chronologiques qui mettront un peu de clarté dans l'enchaînement des faits. Cette révolution n'a pas été, comme on l'a dit, brusquée par une circonstance imprévue. Elle s'est produite, au contraire, à l'instant précis choisi par les chefs de la Maçonnerie révolutionnaire, après que chaque détail de la prise d'armes eut été réglé avec la minutie d'un mouvement d'horlogerie. Les hommes qui ont préparé cette explosion ont tiré parti, avec une incontestable maîtrise, des moyens d'action singulièrement puissants qu'ils s'étaient préparés depuis des années; ils ont été servis, d'autre part, par le désarroi complet de la Couronne et la trahison des principaux serviteurs de celle-ci; et, malgré tant de circonstances heureuses, ils ont senti un moment passer sur eux le vent de la défaite et ont failli succomber.

Après le discours du trône, dom Manoël et la reine-mère étaient partis, comme chaque année à la même époque, pour la résidence de Cintra, à 15 kilomètres de Lisbonne. C'est là qu'ils passèrent les derniers jours de septembre, et qu'ils reçurent, le 2 octobre, la visite du maréchal Hermès da Fonséca, président élu du Brésil (103). Le roi donna, ce jour-là, en l'honneur de cet hôte, un

(103) Le maréchal Hermès da Fonseca a été, aux récentes élections brésiliennes, le candidat du parti militaire et maçonnique. Il est franc-maçon lui-même depuis plus de vingt ans, comme l'était son oncle, le maréchal Déodoro da Fonseca, qui fut l'artisan de la Révolution de 1889, au Brésil, et le premier président de la République brésilienne. On s'explique sans peine pourquoi la Maçonnerie portugaise s'efforça d'amener sa visite pour déchaîner la révolte. Si bien qu'eut été préparé le mouvement, il pouvait échouer et laisser les insurgés exposés aux représailles de l'armée royale. La flotte, assurée aux révolutionnaires, eut alors protégé leur embarquement, et le cuirassé brésilien **São Paulo** aurait recueilli à son bord les fugitifs. Cette explication des évènements était courante à Lisbonne, au lendemain de la Révolution, et a été confirmée même par des membres du gouvernement provisoire. Ajoutons que l'attitude des marins brésiliens fut moins que correcte : ils acclamèrent la République portugaise et fraternisèrent avec les insurgés. Leur chef, le F∴ Hermès

déjeûner intime et un dîner officiel. Le lendemain, 3 Octobre, dom Manoël quittait Cintra vers six heures du soir, en automobile, se rendant au palais de Belem, dans la banlieue de Lisbonne, qui avait été mis à la disposition du président du Brésil pendant son séjour au Portugal. Un dîner officiel offert par le maréchal da Fonséca y réunissait le roi, tous les ministres et la plupart des hauts fonctionnaires de Lisbonne.

En arrivant, le souverain apprit deux nouvelles inquiétantes. La première était le meurtre du docteur Bombarda, membre du Directoire républicain et propriétaire d'une maison de santé; un officier de marine, récemment sorti de cet asile, s'était présenté chez lui et l'avait tué d'un coup de sabre; bien que ce meurtre fut évidemment l'œuvre d'un détraqué, les républicains de Lisbonne accusaient « le roi et les Jésuites » de l'avoir ordonné et manifestaient une vive exaltation. La seconde nouvelle était apportée par le colonel commandant la garde municipale, une des rares forces dont le dévouement à la monarchie ne s'est pas démenti : il annonçait qu'une mobilisation générale des Carbonari aurait lieu la nuit même, que les conjurés avaient l'appui de la flotte et qu'une partie de la garnison devait faire défection. Cette alerte ayant jeté un certain trouble dans le monde officiel qui se trouvait au palais de Belem, le dîner fut déserté par beaucoup de convives : le colonel de la garde municipale partit immédiatement mettre sa troupe sous les armes. Le ministre de la guerre, général Botelho prit congé à son tour, en déclarant qu'il répondait de tout; M. Teixeira da Souza l'accompagnait.

C'était un excellent homme que ce général Botelho, dont le seul défaut était d'être médiocrement martial; selon le mot d'un des futurs chefs du gouvernement provisoire, M. Affonso Costa, il était « incapable de contrister une mouche » (104). Toute son activité se résuma donc, quand il se fut rendu au quartier général de la garnison, à faire prévenir le commandant de la division de Lisbonne, général Gourjão, qu'il comptait sur lui pour faire

da Fonseca, fit mieux encore : venu à Lisbonne comme hôte de dom Manoël, il se promena en voiture, dès que la fusillade eût cessé, avec le F∴ Théophile Braga, chef du gouvernement provisoire, et il cabla à Rio de reconnaître immédiatement la République de Portugal .

(104) Le général Botelho, qui sentait toute la gravité de la tâche que lui imposaient ses fonctions de ministre de la guerre, et qui savait n'être pas à même d'y faire face si une insurrection éclatait, avait à plusieurs reprises, en trois mois, offert sa démission au président du Conseil, M. Teixeira da Souza qui l'avait toujours refusée. Cette question de la personnalité du chef de l'armée fut décisive en la circonstance. Si l'ancien ministre de la guerre du cabinet Franco, Vasconcelhos Porto, avait encore été aux affaires, son énergie bien connue serait certainement parvenue à dominer la situation.

respecter l'ordre. Il lui envoya un officier porteur de ce message, car le général Gourjão, bien qu'on l'eut prévenu de l'effervescence qui commençait à régner, n'avait pas paru. L'officier rapporta une heure plus tard la réponse du général Gourjão : ce dernier, bien portant la veille, venait de s'aliter brusquement et se déclarait trop malade pour faire acte de présence; en conséquence il passait le commandement à son adjoint, le général Carvalhal. On comprendra toute la gravité de cette substitution quand on saura que le général Carvalhal était un franc-maçon notoire, qui avait à plusieurs reprises tenu publiquement des propos nettement républicains...

Ce fut cependant ce personnage qui fut chargé d'organiser la défense, sous l'œil ennuyé de M. Teixeira da Souza, qui ne tarda pas à regagner son domicile particulier. La plupart des ministres vinrent l'y rejoindre et passèrent la nuit dans sa maison, car le bruit commençait à se répandre que l'insurrection, depuis si longtemps annoncée, éclaterait cette nuit-là. Des attroupements tumultueux s'étaient formés sur la voie publique et des cris hostiles étaient poussés, çà et là, par des républicains plus impatients que les autres. Il était alors 10 heures 1/2 du soir. Malgré ces symptômes menaçants, le F∴ général Carvalhal, entre les mains duquel se trouvaient les destinées de la Monarchie, affectait d'être très rassuré; il se borna à envoyer aux colonels des régiments de Lisbonne l'ordre de se porter, en cas d'alerte, mais en ce cas seulement, sur différents points qu'il leur désigna. Aucun des édifices publics de la capitale ne fut oublié dans cette répartition; mais, par un singulier hasard, il ne pensa pas à la place de la Rotonde, d'où l'on domine la grande avenue qui traverse tout Lisbonne. Cette place, qui est la clef de la ville, était alors occupée par les baraques d'une fête foraine, et il était évident qu'elle serait le premier objectif d'une insurrection : on n'y plaça même pas un factionnaire...

A minuit, le calme s'était rétabli dans les rues de la ville, et l'on eut pu croire que la nuit s'achèverait tranquillement, si un grand nombre d'individus silencieux n'avaient sillonné les rues de la périphérie de Lisbonne, moins peuplées d'ordinaire à pareille heure. C'étaient cinq à six mille Carbonari qui gagnaient isolément les points qui leur avaient été indiqués par leurs chefs et où devaient s'opérer leur armement et la réunion des *ventes*. Moins bruyants que les manifestants tapageurs de la soirée, ceux-ci allaient commencer la véritable besogne révolutionnaire. En se rendant à leur poste, ils pouvaient, d'ailleurs, constater qu'aucune mesure n'était prise pour résister à leur offensive : les régiments étaient dans les casernes, où les consignait l'ordre du général Carvalhal, et aucun point stratégique n'avait été occupé.

Pendant que se déroulait au quartier général la comédie de défense que nous venons de rapporter, dom Manoël II, prisonnier

de l'étiquette, achevait de dîner en compagnie du président du Brésil. Quand il prit congé de son hôte, celui-ci offrit au roi, avec ses remerciements pour l'accueil qu'il avait reçu à Lisbonne, ses « vœux de bon voyage » (le roi, en effet, devait partir le surlendemain, 5 Octobre, pour Braga, dans le Nord du Portugal). Les événements de la nuit allaient donner à ce souhait un sens singulièrement ironique.

Aussitôt libéré, c'est-à-dire vers 11 heures 1/2, dom Manuel renvoya son automobile, avec un de ses aides de camp, à Cintra, où était restée la reine-mère. Il la faisait prévenir que des troubles étant prévus à Lisbonne, il ne rentrerait pas. Une voiture le ramena ensuite au palais des Nécessidades, qui se trouvait alors presque désert, toute la cour étant à Cintra. Le souverain s'y établit avec son secrétaire, le marquis de Lavradio, et deux ou trois autres intimes qui l'avaient suivi; puis, il attendit patiemment les nouvelles. A une heure du matin, tout étant calme au dehors, et aucun avis n'étant encore parvenu de la présidence du Conseil ni du quartier général, le roi, rassuré, proposa à son entourage de jouer au bridge le succès ou la défaite de l'insurrection (105). La partie s'engagea, et deux heures venaient de sonner, quand trois coups de canon grondèrent à intervalles réguliers et interrompirent les joueurs (106).

(105) Détail fourni par le marquis de Lavradio, secrétaire du roi, et publié dans le **Journal** du 1er Janvier 1911.

(106) Ces trois coups de canon causèrent la mort assez curieuse de l'amiral Candido dos Reis. Le général Botelho, ministre de la guerre avait prescrit, quelques semaines plus tôt, qu'en cas de prise d'armes des républicains l'alarme fut donnée à la garnison par trois coups de canon espacés. Bien entendu, cette consigne était connue des carbonari, qui n'avaient que trop de complices au quartier général. De leur côté, les révolutionnaires, qui étaient en grande majorité à bord du croiseur **Dom-Carlos**, avaient décidé de s'emparer d'abord, à petit bruit, de ce navire, vers une heure du matin. Puis, vers deux heures, de donner le signal de l'insurrection par une salve de trente et un coups tirée par l'artillerie du bord. Il arriva que le **Dom Carlos** tomba presque sans lutte entre les mains de l'équipage insurgé; quelques officiers, qui résistèrent seuls, furent massacrés. Mais la salve-signal fut tirée d'une manière fort irrégulière par les marins rebelles, qui avaient omis d'apprêter des gargousses. Trois coups expacés retentirent tout d'abord, donnant ainsi le signal ordonné par le gouvernement. Il y eut ensuite un silence d'un quart d'heure, après lequel vingt-cinq à trente coups furent encore tirés. L'amiral Candido dos Reis était parmi les chefs du mouvement carbonariste et il avait réglé en grande partie les détails du mouvement. En entendant retentir le signal d'alarme, il crut le roi sur ses gardes, le complot découvert et les mesures de défense prises. Le silence de la flotte, pendant le quart d'heure qui suivit, lui fit croire que l'entreprise avait échoué ; et, tenant dès lors tout pour perdu, il se brûla la cervelle avec son revolver d'ordonnance. Il était mort quand la salve reprit... Les

Le palais des Nécessidades possède toute une série de fils téléphoniques particuliers, le reliant aux divers ministères. Ce fut en vain que le roi essaya de s'en servir : tous venaient d'être coupés. Deux lignes cependant fonctionnaient encore : celle du quartier général et celle du palais de Cintra soit que les révolutionnaires les eussent confondues avec d'autres, soit qu'ils eussent voulu laisser à dom Manoël, pour seuls conseillers dans cette heure critique, le F∴ général Carvalhal, suspect à tant d'égards, et la reine-mère, forcément disposée à lui recommander la prudence. Interrogé par le roi, le général Carvalhal déclara, en effet, qu'il était prématuré de s'alarmer, que toutes les précautions étaient prises et que force resterait à l'autorité. Les récepteurs étaient à peine raccrochés qu'une canonnade nourrie montait du Tage, annonçant que la flotte était aux mains des insurgés; un quart d'heure plus tard la fusillade éclatait dans les rues de Lisbonne.

Il est impossible de ne pas admirer la précision avec laquelle se déroulèrent les premières phases du mouvement révolutionnaire. Le choix heureux du jour et des circonstances, la substitution d'un commandement incapable ou complice à celui qui aurait dû exister normalement du côté de l'ordre, la main-mise sur la flotte coïncidant avec la mobilisation des Carbonari dans les rues de Lisbonne, tout cela constituait autant d'atouts de première valeur dans le jeu de la Révolution, tout cela eut été impossible à obtenir sans la merveilleuse organisation maçonnique dont nous avons indiqué le fonctionnement dans notre précédent article. Mais des détails bien plus infimes encore avaient été prévus : c'est ainsi qu'à partir de minuit, tandis que le réseau téléphonique et télégraphique de Lisbonne était hâché de savantes coupures, des équipes de carbonari, réparties dans la région, coupaient sur quatre ou cinq points chacune des voies ferrées conduisant à Lisbonne. Les troupes de la région se trouvaient ainsi dans l'impossibilité de répondre à l'appel qui aurait pu leur être adressé, et l'insurrection commençait par l'isolement absolu du point attaqué (107).

francs-maçons du gouvernement provisoire ont accordé à ce complice de choix un dédommagement posthume : ils ont débaptisé le **Dom-Carlos,** qui s'appelle maintenant le **Candido dos Reis.**

(107) On remarquera ce que cette tactique a de semblable à celle des insurgés de Barcelone en Octobre 1909. Là aussi, l'insurrection commença ses ravages en supprimant tous les moyens de communication : Barcelone fut isolée pendant six jours du reste du monde. Mais les sicaires du F∴ Ferrer perdirent la partie en s'attardant à incendier cinquante quatre églises ou couvents; les francs-maçons de Lisbonne ont profité de la leçon, et ils ont réservé le sac des couvents pour le lendemain de la victoire. On surprendrait beaucoup nos paisibles conservateurs français en leur disant que le sabotage de tous les moyens de communication dont s'enorgueillit Paris, depuis le Metro jusqu'au télégraphe, est dores et déjà organisé par la Révolution anarchico-maçonnique de demain. Et cependant nous savons de source certaine que cela est...

Vers minuit, les carbonari appartenant à l'élément civil, bien groupés sous les ordres de leurs chefs de *ventes*, avaient été rapidement armés dans des dépôts préparés de longue date. Presque tous avaient reçu des fusils ou des carabines, quelques uns des revolvers; en outre, un certain nombre d'entre eux, exercés à l'avance, étaient munis de grenades à main, qui allaient jouer un rôle singulièrement actif dans la guerre de rues. Tandis que de petits groupes parcouraient les rues, en acclamant la République et en invitant à se joindre à eux les habitants réveillés par la canonnade, quatre colonnes principales étaient formées. L'une s'emparait sans coup férir (les portes furent ouvertes par des matelots gagnés), de l'arsenal de la Marine, où les chefs de l'insurrection installèrent leur quartier général. Une autre colonne, montant l'avenue de la Liberté, occupa la place de la Rotonde, dont les baraques foraines furent immédiatement abattues et transformées en retranchements. Les deux dernières colonnes, enfin, se présentèrent à la caserne du 1er d'artillerie et du 16e d'infanterie, qui étaient les deux régiments les plus travaillés par la propagande carbonariste.

Ces régiments étaient sur pied, mais leurs officiers, accourus à la hâte, les sentaient mal en main. Un renseignement donnera une idée de la situation : sur un effectif d'environ 1.100 hommes, le 16e régiment d'infanterie comptait (on l'a su depuis) près de 400 carbonari; beaucoup des camarades de ceux-ci étaient impressionnés par leur propagande et bon nombre d'officiers étaient eux-mêmes affiliés à la Charbonnerie. Quand la horde hurlante des carbonari civils se présenta à la grille de la caserne, le colonel du 16e d'infanterie donna l'ordre de charger. Il tomba aussitôt criblé de balles, plusieurs de ses officiers furent tués à ses côtés, ainsi que des soldats fidèles. Les trois quarts du régiment fraternisèrent avec le peuple, tandis que les loyalistes survivants se dispersaient. Le même fait se passait, pendant ce temps, à la caserne du 1er d'artillerie, où les loyalistes dissidents furent toutefois plus du tiers. Sur un ordre du Comité Insurrectionnel, les artilleurs, sans perdre une minute, enlevèrent leurs pièces et allèrent les mettre en batterie en haut de l'Avenue de la Liberté, sur la place de la Rotonde, d'où l'on domine tout Lisbonne. M. Machado Santos, officier d'administration de la Marine et président de la HAUTE VENTE prit le commandement de cette position.

Cependant la fusillade éclatait de tous côtés. La garde municipale, (troupe d'élite, mais à peine forte, malheureusement, de 400 hommes) était sur pied depuis 9 heures du soir, grâce à la vigilance de son colonel. Dès que la présence des insurgés fut signalée sur la Rotonde, sans attendre les ordres du quartier général, qui ne venaient pas, elle engagea la lutte avec vigueur. L'arrivée des artilleurs rebelles ne lui permit pas, malheureusement, d'enlever cette position; elle perdit presque tous ses officiers, une grande

partie de son effectif et dut se replier sans cesser de combattre. Pendant ce temps, les régiments fidèles, chasseurs à pied, 4me et 5me d'infanterie, sortaient de leurs casernes et allaient aux postes qui leur étaient désignés — mais dans le plus grand désarroi; car les ordres et les renseignements manquaient, et des groupes de soldats carbonaris désertaient les rangs. Le 4me d'infanterie, bien commandé, fut celui qui montra le plus de solidité : il prit position sur la place du Rocio, avec ses mitrailleuses, couvrant la gare centrale de Lisbonne et le quartier des ministères.

A l'aube, le 1er régiment d'artillerie (insurgé) ouvrit le feu, du haut de la Rotonde, sur le 4me d'infanterie, qui riposta avec ses mitrailleuses. Les croiseurs *Dom Carlos, São Rafaël* et *Adamastor* se rapprochaient de la terre et commençaient une canonnade ininterrompue sur les édifices occupés par les troupes loyalistes. Enfin, une série d'engagements avait lieu entre ces troupes, d'une part, et le 16me d'infanterie (insurgé), appuyé par les carbonari civils.

Ce qui frappe le plus dans la physionomie offerte par la bataille, à ce moment, c'est l'abdication du quartier général. Quelle qu'ait été la cause de son inaction, il est évident qu'il fut incapable de concevoir un plan quelconque pour reprendre aux révolutionnaires la position dominante qu'il avait laissé tomber entre leurs mains. Des ordres furent rédigés, ordonnant aux 3me et 4me régiments de cavalerie, au 15me régiment d'infanterie et au 3me régiment d'artillerie de se porter sur Lisbonne; mais ces ordres, ou ne purent être transmis, ou restèrent sans effet, les chemins de fer étant coupés. Quant aux troupes fidèles qu'il avait sous la main, le quartier général les laissa se battre au petit bonheur, sans leur prescrire aucune offensive utile. Des groupes d'artillerie comme celui du fort Cachillas attendirent vainement des ordres toute la journée.

Chaque heure qui passait aggravait la situation des loyalistes. L'escadre, en effet, jetait à terre tous ses équipages, à la réserve de quelques canonniers. Elle prenait à dos la garde municipale décimée et apportait ainsi à la révolte le concours de 1.500 marins.

Le roi, cependant, dans son palais des Nécessidades, que sa situation géographique mettait temporairement à l'abri de la lutte, n'avait d'autres renseignements que ceux que lui apportaient quelques amis personnels accourus près de lui. Désirant se mettre à la tête des troupes fidèles, il avait revêtu un uniforme de général d'infanterie et avait envoyé demander à M. Teixeira da Souza en quel lieu il pouvait le plus utilement se porter. La réponse du président du Conseil arriva un peu après neuf heures du matin : il conseillait simplement au roi de quitter le palais, que l'escadre pouvait bombarder d'un moment à l'autre, et d'aller attendre au château de Mafra, à quelques lieues de Lisbonne, que la Révolution fut écrasée. Dom Manoël refusa de s'éloigner et attendit les nouvelles.

Elles vinrent, vers 11 heures du matin, sous la forme d'une volée d'obus envoyés par le croiseur *São Rafaël,* obus qui ne firent, d'ailleurs, pas grand dégât (108). Presque en même temps, arrivait une seconde note de M. Teixeira da Souza, qui, sur un ton comminatoire, annonçait au roi qu'il allait être obligé de rappeler les troupes qui couvraient le palais, et que, si le roi s'obstinait à y rester, il ne répondait plus de sa sécurité. Résigné, dom Manoël revêtit des effets civils, et, accompagné des quatre fidèles qui étaient restés à ses côtés, monta dans une automobile qu'encadrèrent une vingtaine de cavaliers de la garde municipale commandés par un lieutenant. L'automobile prit le chemin de Mafra, saluée au passage par la foule, muette mais sympathique (109). Il était midi et demi.

(108) Ces obus ayant renversé plusieurs des cheminées du palais,dom Manoël fit observer en français, à l'un des présents, que « c'est l'ordinaire des Révolutions de donner du travail aux fumistes ». (Récit du marquis de Lauradio).

(109) L'attitude de la population de Lisbonne, tant que dura la lutte, a été plutôt favorable à la monarchie.

L'insurrection, dont le caractère militaire est suffisamment marqué, n'avait guère de complices que parmi les carbonari. La victoire républicaine acquise, la mobilité du caractère portugais provoqua aussitôt un grand nombre de conversions. Un journaliste juif, envoyé de l'**Echo de Paris** à Lisbonne, M. Marcel Hutin, trace l'amusant croquis suivant cueilli dans le train qui l'amenait :

« C'était dans le Sud Express qui nous amenait à Lisbonne, un peu avant Bordeaux. Je rencontre un homme politique portugais bien connu pour ses idées monarchistes.

« — Eh bien ! me dit-il, pas de nouvelles ? C'est bon signe. La crapule n'a pas le dessus. Du moment que les communications sont toujours coupées, c'est que les forces royales tiennent bon. Je suis sûr qu'elles seront victorieuses. Vous verrez : quand nous entrerons à Lisbonne, la révolte sera étouffée.

« Un peu après Medina del Campo, en Espagne, rencontrant mon homme dans le couloir, je l'interroge :

« — Rien de nouveau, répond-il. Les journaux espagnols publient des récits contradictoires. Il faut attendre. Mais arriverons-nous ?...

« Près de la frontière portugaise, nous voisinons pendant le thé au wagon-restaurant.

« — Eh bien ?

« — Je suis inquiet. Je crois que la République est proclamée. Et, après un instant : Si elle pouvait donner un peu de stabilité au pays, ce ne serait que demi-mal.

« A minuit et demie, dans une petite station de la ligne que suit maintenant notre convoi, contournant l'itinéraire ordinaire, impraticable ,une foule de jeunes gens et de femmes, avec drapeaux vert et rouge acclament notre train, le premier qui passe.

« — **Viva la Republica portuguese !** clame une voix de stentor. Et ce cri est répété par la foule en délire.

« Et qui a poussé ce cri du wagon ? Le fervent royaliste du trajet

La nouvelle du départ du roi se répandit, parmi les troupes fidèles, avec une rapidité suspecte; elle contribua à abattre leur ardeur, mais n'amena pas de défections nouvelles. Rivées à leurs positions, ces troupes continuèrent à repousser les attaques, d'ailleurs assez molles, tant qu'il fit jour, des insurgés; toutefois, la canonnade gronda sans trêve pendant toute l'après-midi, chaque édifice public, et même la maison de M. Teixeira da Souza, recevant à son tour des obus de la flotte (110). La nuit tombée, le président de la HAUTE VENTE, Machado Santos, dessina avec les artilleurs et les carbonari une vigoureuse attaque contre le 4me d'infanterie, toujours campé sur la place du Rocio. Mais les insurgés furent repoussés avec pertes, et le 4me, poursuivant sa contre-attaque, enleva la caserne d'artillerie. Après ce combat, qui se termina vers 11 heures du soir, un calme relatif s'établit dans la ville, et seule la canonnade de la flotte ne diminua pas d'intensité pendant le reste de la nuit (111).

Cette première journée de lutte s'était terminée par un léger avantage des troupes loyalistes; mais celles-ci étaient épuisées de fatigue, démoralisées par l'absence de commandement, le manque d'artillerie et le départ du roi; et elles n'espéraient plus que dans la prompte arrivée des garnisons environnantes. A 7 heures du matin, au moment où le feu reprenait, l'armée royale put croire que les renforts entraient en ligne. Les hauteurs de Campolido, voisines de Lisbonne et d'où l'on domine même la Rotonde, venaient, en effet, de se couronner de feu, et une grêle d'obus tombait sur la position insurgée. Au bout de quelques minutes, une panique des plus vives se déclara parmi les carbonari surpris et un grand nombre d'entre eux, militaires ou civils, se débandèrent.

Paris-Bordeaux ! En deux jours, il avait eu le temps de changer de régime et d'opinion ! Concluez ! »

(110) M. Teixeira da Souza avait quitté son domicile vers 11 heures du matin, se rendant au quartier général : il échappa ainsi au bombardement de sa maison. Il quitta le quartier général le jour même à minuit, pour aller chez un de ses oncles, rue Andaluz. En route, une grenade l'atteignit et le blessa légèrement. Ce fut la fin de son rôle dans la Révolution : le surlendemain, il se rendit en compagnie du Ministre de la guerre, général Batelho, à l'Hôtel de Ville, où siégeait le gouvernement provisoire constitué par les insurgés. Il résigna ses fonctions entre leurs mains et déclara se rallier à la République. On annonce que M. Teixeira da Souza sera, dans la prochaine Chambre, le chef d'un groupe républicain. Fin digne de la politique qu'il avait pratiquée au cours de ces dernières années, et qui jette un jour singulier sur les concours inattendus dont a bénéficié la Révolution.

(111) L'ordre avait été donné aux croiseurs, par le Comité Insurrectionnel, de tirer sans interruption, de manière à terrifier la population et à l'impressionner sur les forces de la révolte. Ce résultat fut atteint, car les habitants de Lisbonne n'osèrent s'aventurer dans les rues pendant deux jours.

L'auteur de cette panique était un officier d'artillerie caserné à Québuz, dans la banlieue de Lisbonne, le capitaine Païva Couceiro. A la première nouvelle de l'insurrection, il avait réuni les deux batteries composant son groupe et leur avait annoncé qu'il les conduisait au secours du roi, invitant ceux de ses hommes qui hésiteraient à combattre les révoltés à sortir des rangs. Presque tous les sous-officiers et plusieurs artilleurs refusèrent de marcher. Païva Couceiro les laissa à Québuz et se mit en route avec le reste de ses hommes sur Campolido, d'où il savait dominer la position insurgée. Arrivé au point du jour, il ouvrit aussitôt le feu avec le succès que nous venons d'indiquer.

Malheureusement, cette petite troupe n'avait pu se faire suivre que de quelques caissons de munitions, et l'intensité même de son feu les eut vite vidés. A l'instant donc où les révoltés commençaient à abandonner leur position de la Rotonde, Païva Couceiro fut obligé de ralentir, puis d'arrêter sa canonnade (114); et l'espoir qu'il avait donné aux troupes fidèles s'évanouissant avec elle, elles perdirent complètement courage : à neuf heures du matin, le 5me d'infanterie demandait à traiter. A 10 heures, le feu cessait sur toute la ligne, les régiments qui avaient combattu pour la cause royale rentraient dans leurs casernes, et le drapeau républicain, vert et rouge, remplaçait sur les monuments le drapeau national blanc et bleu : Lisbonne était aux mains de la Révolution.

Après la défaite

Le premier soin des révolutionnaires, dès que la résistance des troupes fidèles eut cessé, fut d'installer à l'Hôtel de Ville un gouvernement provisoire, ainsi composé :

Théophile Braga, *présidence;*
Affonso Costa, *justice;*
Bernardino Machado, *affaires étrangères;*
Brazilo Telles, *finances;*
Antonio Luigi Gomès, *travaux publics;*
Colonel Barreto, *guerre;*

(112) Quand les troupes qui luttaient encore dans Lisbonne eurent capitulé, le gouvernement provisoire n'épargna rien pour gagner l'homme qui venait de causer à l'insurrection une si rude panique. M. Théophile Braga, le premier ministre républicain, pria le capitaine Païva Couceiro de garder son épée et ajouta que « sa bravoure avait honoré la cause qu'il avait servi ». On lui proposa, en outre, un grade supérieur en échange d'un ralliement à la République. Le capitaine Païva Couceiro refusa net. Depuis, il a attiré à nouveau l'attention sur lui en lançant un manifeste à l'armée portugaise, pour l'inviter à abandonner un régime anarchique et à réclamer un referendum populaire sur la question du rétablissement de la monarchie.

ANTONIO JOSE D'ALMEIDA, *intérieur;*
AMARO AZEVEDO GOMENÈS, *marine;*
EUSEBIO LEAO, *gouverneur civil de Lisbonne.*

Sauf peut-être M. Brazilo Tellès, dont la qualité maçonnique n'est pas encore établie, tous les nouveaux ministres étaient des hauts gradés de la Franc Maçonnerie portugaise. Un d'entre eux, M. Antonio José d'Almeida, cumulait cette qualité avec celle de membre de la HAUTE VENTE des Carbonari : c'était même dans la Vente particulière qu'il dirigeait que les régicides du 1er Février 1908 avaient été choisis.

Le premier soin du nouveau gouvernement fut de rédiger deux proclamations, l'une *Au Peuple portugais*, l'autre *A l'Armée et à la Marine* (113); puis il s'occupa de faire mettre la ville en état

(113) Voici le texte de ces deux proclamations, où l'on retrouve toute la ridicule emphase de la littérature révolutionnaire :

Au Peuple portugais !

Le peuple, l'armée et la marine ont proclamé la République.

La dynastie des Bragance, malfaisante et consciemment pertubatrice de la paix sociale, vient d'être pour toujours proscrite du Portugal. Cet exploit singulier, cet événement mémorable qui symbolise l'orgueil d'une race indomptable, marque la rédemption d'une patrie que la bravoure a rendue légendaire, remplit de joie et d'enthousiasme le cœur des patriotes.

C'est ainsi que prend fin définitivement l'esclavage de notre patrie. Et voici qu'avec ses aspirations généreuses, un nouveau régime fait surgir lumineuse en son essence virginale la bienfaisante liberté.

Citoyens, le moment actuel est le prix et la récompense de toutes les luttes livrées. De toutes les transes douloureuses dont nous avons souffert, il ne reste plus qu'une chose, c'est que ce jour sera le commencement d'une époque d'austère moralité et de justice immaculée.

Faisons de notre sacrifice pour la patrie le principe de notre programme politique, et de la générosité envers les vaincus la base de notre programme moral.

Citoyens, qu'un intérêt unique, l'intérêt de la patrie, vous anime et qu'une seule volonté, la volonté d'être grands, nous unisse. La République a confiance dans le peuple pour maintenir l'ordre social, le respect de la justice et le dévouement à la cause commune de la liberté.

Consolidez dans l'amour et dans le sacrifice l'œuvre qui surgit de la République portugaise.

A l'Armée et à la Marine !

Le gouvernement provisoire de la République salue les troupes de terre et de mer qui, avec le peuple, instituèrent la République pour la félicité de la patrie.

Il a confiance dans le patriotisme de tous.

C'est parce que la République est faite pour tous qu'il espère que les officiers de l'armée et de la marine qui ne prirent pas part au mouvement révolutionnaire se présenteront au Quartier Général pour garantir, sur leur honneur, la plus absolue loyaute au nouveau régime.

de défense contre une offensive possible du dehors. Les bruits les plus dramatiques circulaient, en effet, et entretenaient l'émoi parmi les républicains. Tantôt, on annonçait que les paysans s'étaient soulevés en faveur de dom Manoël et entouraient celui-ci, à Mafra, d'une garde à chaque instant grossissante; tantôt on racontait que l'ancien ministre de la guerre du ministère Franco, Vasconcelhos Porto, avait réuni plusieurs régiments fidèles, à Santarem, et marchait sur Lisbonne. L'alarme causée, le matin, par l'entrée en ligne imprévue de Païva Couceiro, n'était pas dissipée, et les insurgés flottèrent, pendant deux jours encore, entre l'enthousiasme et la panique.

C'est cet état d'esprit, tout autant que la haine maçonnique animant les vainqueurs, qui explique les mesures que ces derniers prirent contre les couvents dès l'après-midi du 5 Octobre, c'est-à-dire aussitôt que la lutte fut terminée. Tandis que les insurgés de la marine et de l'armée fortifiaient les principales voies donnant accès à Lisbonne, les carbonari armés, par groupes de vingt à cinquante, se rendaient dans les différentes maisons religieuses de Lisbonne et des environs, dont la liste avait été dresée à l'avance avec un soin minutieux. Chaque bande avait la consigne de se faire ouvrir les portes, par la force en cas de résistance, sous prétexte de vérifier si le couvent ne cachait pas un dépôt d'armes et de munitions. La perquisition opérée (et elle ne pouvait guère être fructueuse), la bande devait saisir l'argent trouvé et obliger, sous la menace des fusils, les moines, les religieuses et jusqu'à leurs élèves à marcher jusqu'à la prison qui leur avait été assignée. Les prisons pouvant être insuffisantes, les malheureux captifs devaient être parqués dans des salles de casernes désignées à cet effet et étroitement surveillés. En cas de retour offensif de l'armée royale, dont on redoutait toujours l'apparition, ces centaines d'infortunés auraient été impitoyablement fusillés, comme les otages de la Commune, en 1871 (114).

On comprend suffisamment à quelles violences se livrèrent, au cours de leurs perquisitions, les bandes de carbonari, recrutés pour la plupart dans la lie de la population, affolés de haine maçonnique, en proie à la fureur de deux journées de lutte, et, de

Entre temps, les révolutionnaires doivent garder toutes leurs positions pour la défense et la consolidation de la République.

Le général Carvalhal est nommé commandant de la division de Lisbonne.

On remarquera que les Révolutionnaires n'avaient cru pouvoir mieux faire que de confirmer dans son commandement le F∴ général Carvalhal, qui avait si singulièrement dirigé la résistance contre eux...

(114) L'annonce formelle en fut faite aux captifs par les chefs des détachements qui les surveillaient. Nous en avons recueilli le récit de la bouche de plusieurs religieux, de différents Ordres, qui vécurent huit jours sous cette menace constante.

plus, presque tous abominablement ivres. En plus de vingt couvents, d'atroces sacrilèges furent commis et les Saintes Espèces répandues et piétinées; des malandrins, affublés des ornements sacerdotaux pillés, dansaient sur l'autel ou disaient des messes burlesques; les crucifix, et, d'une manière générale, tous les objets d'art religieux, étaient brisés ou lacérés. Quant aux personnes, on verra comment elles furent traitées par le récit de ce qui s'est passé au couvent d'Arroios, où des Pères Lazaristes français avaient une Ecole Apostolique comptant 24 jeunes élèves (115).

(115) Le récit que nous publions ci dessous a été recueilli par nous de la bouche d'un des Lazaristes du Couvent d'Arriros. (Ce Père, portugais de nationalité, portait encore les cicatrices des blessures qu'il reçut de la horde maçonnique qui s'était ruée sur le couvent. Son supérieur, un Français, le P. Fragues, et un autre Lazariste, le P. Barros Gomez avaient été massacrés par les misérables.)

« Le mercredi 5 octobre, dès 4 heures 3/4 du soir, on entend des « coups de feu au nord et à l'ouest de la propriété; quelques élèves vont « observer ce qui se passe en se dissimulant derrière les arbres. Ils com« mencent à s'effrayer; je les rassure en disant : **Je vais parler à M.** « **Fragues.** » Je trouve le supérieur à la chapelle, récitant son chapelet, « à genoux sur son prie-Dieu. Il me répond : **Faites venir les enfants** « **pour la visite au St Sacrement.**

« A 5 h. 1/4, la visite au St Sacrement terminée, je conduis les en« fants à la salle d'études et leur dis : **Soyez calmes, s'il y a du danger,** « **vous serez les premiers défendus... Les dix plus grands vont transpor**« **ter les lits du dortoir à la bibliothèque...** C'était une précaution que « nous voulions prendre au cas où des troubles auraient éclaté pendant « la nuit, car le dortoir donnait sur la rue, tandis que la bibliothèque « était dans l'intérieur de la maison.

« A peine avait-on commencé ce travail que, à 5 h. 20, on sonne vio« lemment à la porte et des coups de fusil retentissent. Les enfants ef« frayés s'enfuient de la salle d'études et du dortoir vers la bibliothèque « où ils barricadent portes et fenêtres. M. Fragues arrive alors au milieu « d'eux, les fait agenouiller et réciter tout haut le **Souvenez-vous** et « l'Acte de Contrition; puis parmi les cris et les crépitements des balles « qui se rapprochent, il donne à tous une absolution générale et termine « en disant : **Maintenant courage, et au ciel !**

« Au même instant, la porte d'une salle attenante à la Bibliothèque « était enfoncée à coups de crosses et livrait passage aux agresseurs. Le « P. Barros Gomès, vieillard de 72 ans, s'y trouvait agenouillé, un des « élèves priant près de lui. En voyant entrer les forcenés, le Père cria : « **Vive N. S. Jésus Christ ! Vive Marie !** Aussitôt, un des carbonaris « l'ajusta et lui traversa la cuisse d'une balle. Il s'affaissa couvert de « sang. Pendant que, de la Bibliothèque, le supérieur lui donne l'absolu« tion suprême, la horde se jette sur le blessé qui reçoit un nouveau « coup de feu en pleine poitrine et un coup de poignard dans le ventre. « Il expire, pendant qu'on le dépouille de ses vêtements et qu'on piétine « son corps.

« L'enfant (il avait 12 ans), agenouillé près de lui, sommé de crier : « **Vive la République !** répond à son tour : **Vive N. S. Jésus-Christ !**

Pour surexciter la foule qui, d'heure en heure, se révélait plus républicaine, les carbonari imaginèrent la comédie des « Jésuites fusilleurs », bien digne de l'imagination des successeurs de Pombal. Après qu'on eut arrêté les Jésuites du couvent de Quelhas, quelques individus revêtus de soutanes tirèrent par les fenêtres sur la foule, qui se rua dans le couvent en poussant des cris de

« Un carbonaro lui tire un coup de revolver dans la tempe. Mais un coup « de pied, reçu au même instant, fait chanceler la victime, qui s'éva« nouit, et la balle passe sans l'atteindre. On ne s'acharna pas autre« ment sur le courageux élève. Revenu à lui, il fut rendu à ses parents « les vêtements entièrement imbibés par le sang du P. Barros Gomès et « aussi par le sien. Comme ceux-ci voulaient les laver, l'enfant leur dit : « **Gardez-vous en bien, c'est du sang de martyr, dont on fait des reli« ques !...**

« Pendant cette scène tragique, les autres élèves, éperdus, s'étaient « enfuis vers la porte du jardin. Le tumulte croissait toujours, les vitres « volaient en éclat, les portes étaient enfoncées. Alors devant l'imminence « du danger, et pensant peut être le conjurer, le supérieur dit à haute « voix : **Je vais me présenter aux balles !** Et, les bras étendus, tenant « un crucifix dans la main droite, il marcha au devant des assaillants, « disant à son tour d'une voix forte, en portugais : **Vive N. S. Jésus« Christ ! Vive Marie !** A l'instant même il est frappé d'une balle et « tombe raide mort, dans le corridor. Ce fut alors une scène révoltante : « On le foule aux pieds avec des cris de haine : « C'est celui-là que nous « voulions ! » On s'acharna tellement sur son cadavre qu'il devient mé« connaissable, et que, plus tard à la Morgue, où on le transporta, on « dut faire venir un de nos confrères coadjuteurs, pour l'identifier avec « certitude.

« Grâce à l'intervention du ministre de France, M. St-René Taillan« dier, le corps du Père Fragues fut ensuite remis aux sœurs de Charité « qui desservent l'Hôpital de Saint Louis des Français, et on lui rendit « les derniers devoirs.

« Cependant après ce double assassinat, les assaillants se dispersent « dans toute la maison, saccageant et pillant tout sur leur passage. D'un « coup de crosse, ils enfoncent la porte de ma chambre où je m'étais « réfugié avec quelques élèves. Je vois un fusil déjà braqué sur moi; « aussitôt ne pensant qu'au danger que courent les enfants et les mon« trant aux révolutionnaires, je m'écrie : **Grâce pour les enfants ! Ne « faites pas de mal aux enfants !** En réponse, je reçois à la tête un for« midable coup de crosse qui me jette à terre. Le sang jaillit en flots et « m'aveugle, mais je répète toujours : « au moins ne faites pas de mal « aux enfants ! » Un second coup de crosse me frappe à la nuque. Pen« sant alors que c'en est fait de moi, **j'offre à Dieu le sacrifice de ma « vie et fais mon acte de contrition.** J'attendais le coup de grâce quand « un chef républicain entra et dit : **Arrêtez, ici on ne doit tuer personne!**

« Il me releva lui-même et me remit prisonnier aux mains des deux « assaillants qui m'avaient blessé. On fit de même pour M. Sénicourt, « les autres confrères, les frères coadjuteurs, les domestiques et les en« fants. En descendant, j'étais aveuglé par le sang de mes blessures et « je ne vis pas les corps de MM. Frague et Barros-Gomès.

mort. Un de ces personnages fut tué d'un coup de feu par un marin;on le trouva vêtu en civil sous sa soutane : c'était un carbonaro déguisé. Loin que cette découverte calmât la fureur des insurgés, ce fut à qui prétendrait avoir vu des religieux « fusiller le peuple »; une comédie analogue à celle de Quelhas fut organisée au Collège d'Aroios, chez les Lazaristes; des religieuses elles-mêmes furent abominablement maltraitées comme coupables d'avoir fait feu sur la foule.

« Arrivés dans la cour intérieure, on nous met tous sur une seule « ligne, on nous fouille minutieusement sous prétexte de voir si nous « n'avons pas d'armes, en réalité pour voler à loisir tout ce que nous « avions. En touchant ma montre, un de mes gardiens me demande : « **Qu'est-ce que cela ? Une arme ? — Non, ma montre.** — Il la glisse « dans sa poche, et ils en font autant pour mes compagnons. Ainsi allé- « gés, nous nous mettons en marche par le côté nord derrière la maison, « pour nous rendre au quartier général des républicains. On dirait qu'ils « connaissent les lieux et, au lieu de sortir par la rue, ils nous condui- « sent jusqu'au bout de la dernière allée, par une ouverture pratiquée « dans la palissade de bois qui borne notre propriété à cet endroit. Cette « ouverture qui l'a faite ? C'est encore un point mystérieux.

« Pour empêcher toute tentative d'évasion, on nous menace brutale- « ment : **Marchez tout droit. Si vous fuyez vous êtes morts !** Les enfants « sanglotent. Nous arrivons dans la rue où une foule sauvage manifeste « en délire. Des cris de morts éclatent : **Tuez-les ! tuez-les !** Nos gar- « des empêchent pourtant cette populace de se précipiter sur nous.

« Tout à coup on nous arrête au milieu de la rue; le chef fait tourner « vers moi M. Alvaro, nous nous trouvons face à face et nos yeux se ren- « contrent. Le chef tire alors un crucifix de sa poche et le tendant à M. « Alvaro : **Qu'est-ce que cela, dit-il, brise-le.** M. Alvaro serrant le cru- « cifix entre ses mains répond : **Non, jamais. Je ne le puis pas !** A ces « mots un de ceux qui étaient à côté de lui lève son épée, un autre lui « met un revolver sur le front et tous deux lui crient : **Brise cela, ou si- « non tu es mort ! — Jamais,** répond toujours M. Alvaro, **c'est impos- « sible.** Et il serre le crucifix sur son cœur.

« On essaya sur moi la même intimidation, on passa à l'un de mes « gardiens un crucifix pour renouveler la même scène. Mais je prévins « tout éclat en disant tout bas à mon gardien : **C'est inutile, c'est une « chose que je ne puis pas faire et que je ne ferai pas.** Il n'insista pas et « remit le crucifix dans sa poche. Leurs ordres leur interdisaient sans « doute de nous massacrer tous.

« Nous arrivâmes enfin à l'endroit qui devait nous servir de prison. « On nous y laissa presque sans nourriture, toute la nuit et la journée « du lendemain, car on ne nous apporta qu'un litre de lait pour six que « nous étions dans la même cellule.

« Enfin, sur les instances réitérées de M. Sauval, qui exigea qu'on « l'introduisit auprès du gouvernement civil, nous obtinmes un sauf- « conduit qui nous permit de gagner l'**Hôpital** St Louis des Français où « nous trouvâmes le meilleur accueil des Sœurs de St Vincent de Paul et la protection du Ministre de France.

Pendant que ces scènes de lâcheté se multipliaient à Lisbonne, le roi attendait les nouvelles à Mafra, où la reine Amélie était accourue, de son côté, dans l'automobile du marquis de Valflore.

Vers 11 heures du soir, le 4 octobre, un officier apporta de Lisbonne la nouvelle du débarquement des marins et du désarroi du quartier général, qui laissait les troupes fidèles sans ordres. Comprenant que la situation devenait désespérée, la reine-mère partit en automobile pour le château de la Pena, à Cintra, où elle prit ses bijoux et quelques objets personnels qu'elle désirait ne pas abandonner. Quand elle rentra à Mafra, à 2 heures du matin, le roi dormait, étendu tout habillé sur un canapé. En bas, le peloton de cavalerie qui avait servi d'escorte attendait sous les armes. Mais on décida de ne pas partir encore, et la nuit s'acheva sans incident.

Il était 11 heures du matin, le 5 Octobre, quand arriva l'annonce que les régiments fidèles, découragés, déposaient les armes, et que la République était proclamée. A cette nouvelle, l'infortuné dom Manoël se prit à pleurer à chaudes larmes. Puis, il fit signe que l'on prépara le départ. A une heure de l'après-midi, il montait dans son auto, qu'encadrait les cavaliers commandés par le lieutenant Coutinbo, et prenait la route du port de Cascaës, sur l'Atlantique. La reine Amélie et la reine douairière Maria-Pia, veuve de dom Luiz Ier, suivaient dans une deuxième auto. Deux petites malles formaient tout le bagage.

A Cascaës, se trouvait le yacht royal *Amélia*. Dès le commencement de l'insurrection le duc d'Oporto, oncle du roi et héritier présomptif, avait donné ordre au yacht, qui se trouvait à Jonkiera, sur le Tage, d'aller attendre en rade de Cascaës. Au signal donné, il se rapprocha de la terre, mais la mer, très dure, rendit l'embarquement difficile. Deux barques de pêcheurs (patrons : Caudiolo Rodriguès et Rosa Catalau) s'offrirent pour transporter la famille royale. Le roi prit place dans l'une, avec le colonel Waddington; les deux reines dans l'autre avec le marquis de Fayal. Puis dom Manoël dit adieu aux quelques fidèles qui l'avaient accompagné jusqu'au bout : c'étaient le comte de Mesquitella, M. Antonia de Serao Franco, M. Ballestra Ribeiro et le lieutenant Coutinho. La reine Amélie se borna à dire : *Adens, até a volta !* « Adieu, mais à bientôt le retour ! » Puis les barques s'éloignèrent, dûrement secouées par la mer. Il était quatre heures un quart.

Un quart d'heure plus tard, elles accostaient l'*Amélia,* qui amenait, par prudence, l'étendard royal, et faisait route au Sud, vers Gibraltar, vers l'exil... (116).

(116) On douta d'abord, en Portugal comme à l'Etranger, du départ de dom Manoël II. Quand il fallut se rendre à l'évidence, les garnisons d'Abrantès, d'Elvas, de Braga, de Santarem de Porto, etc., se rallièrent une à une à la République. Après elles, ce fut le pays tout entier. Mais pendant cinq jours, le gouvernement provisoire ne régna que sur Lisbonne et sa banlieue et fut en proie aux plus vives inquiétudes.

Conclusion

On a beaucoup reproché à dom Manoël d'avoir désespéré trop vite; de n'avoir pas pris lui-même le commandement des troupes fidèles, ce qui aurait surexcité leur dévouement; enfin, d'avoir fui à Gibraltar, au lieu d'essayer de gagner le Nord de son royaume, profondément monarchiste et où il aurait trouvé des garnisons sûres.

Il y a sans doute quelque chose de vrai dans ces critiques. Mais ceux qui les formulent oublient seulement le côté psychologique de la situation : l'angoisse de ce jeune roi, si manifestement trahi par son gouvernement, isolé de tout le monde, et qui ne sait pas de quel côté se tourner sans rencontrer une défection.

Les craintes des républicains, et la lenteur avec laquelle la République a été proclamée dans le Nord du royaume, ont montré qu'il avait existé de ce côté une possibilité de salut; mais comment l'infortuné monarque s'en serait-il douté, au milieu de l'affreux cauchemar qui succédait sans transition à la sécurité que son premier ministre lui garantissait la veille encore ? On peut regretter qu'il ait manqué d'initiative et de ténacité; mais on comprend que son brusque isolement lui ait donné la sensation que tout était perdu.

Quoi qu'il en soit, la République règne à Lisbonne, par la grâce de la Franc-Maçonnerie. Comme en 1834, et mieux encore qu'à cette époque, la secte rouge est arrivée à ses fins. Elle se délasse, en ce moment, dans les plaisirs de la persécution religieuse; et elle vient d'édicter une loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui est un monument d'absurdité et de tyrannie.

Combien durera cette honte ?... Peu de temps s'accordent à dire tous ceux qui connaissent le Portugal. Cela dépend ! Le règne de la Franc Maçonnerie au Portugal durera aussi longtemps que les catholiques et les monarchistes de ce pays imiteront l'exemple de leurs congénères de France. S'ils se bornent à dénoncer les scandales du nouveau régime et à en souhaiter la chûte, le Régime maçonnique sera peut-être encore sur pied dans quarante ans. Mais, s'ils savent utilement méditer sur l'excellence des solutions violentes, peut-être, pourront-ils avant peu constater tout ce que cache de fragilité cette organisation maçonnique, dont nous nous sommes efforcés, pour l'instruction de nos lecteurs, de démontrer les ravages ingénieux.

(*Fin*)

FLAVIEN BRENIER.

L'ANTISÉMITISME

II

Le problème Juif (*Suite*)

Nous avons précédemment étudié les solutions tentées par les Juifs pour résoudre, par eux-mêmes, la question juive, et nous avons constaté leur impuissance. (1) Avant d'aborder la solution du problème du point de vüe français, nous passerons rapidement en revue les moyens employés par les différents pays aux prises avec cette question, dans le but de se défendre contre l'invasion Juive.

Roumanie

A écouter les Juifs, leur établissement en Roumanie daterait de temps immémorial. Leurs prétentions, que rien ne justifie, remontent à l'époque de Darius Hystaspe. La vérité est que les premiers documents qui fassent mention d'eux nous ramènent au temps de Bogdan III en 1373, et d'Alexandre Miscea en 1573. (2)

La population Juive de Roumanie flotte entre 260.000 et 400.000 âmes. Obédénare donne le chiffre de 265.000 comme approchant de la vérité, et Isidore Lœb se rattache à cette opinion. Le ministre Crémieux, fondateur et président de l'*Alliance Israélite Universelle* acceptait le chiffre de 400.000 individus. (1)

(1) Cf. Revue Antimaçonnique. Février 1911.

(2) Isid. Lœb. Situation des Juifs en Serbie, en Turquie et en Roumanie, Paris, 1877, p. 143.

(3) Obédénare. — La Roumanie économique. Paris 1876 p. 423. — Isid. Lœb. op. cit. p. 97-98. — Archives Israëlites, 1868 p. p. 411 et 462.

Au commencement du XIX[e] siècle, les Juifs vivaient paisiblement en Roumanie. De temps immémorial, avoue l'*Allgemeine Zeitung*, la Roumanie avait offert aux malheureux et aux persécutés de tous les grands Etats un asile sûr. Elle leur réservait un affectueux accueil. (1)

Les Juifs jouissaient de la liberté du culte; et « l'exercice de « leur culte, écrit Lœb, ne porte pas ombrage à leurs conci- « toyens de la religion grecque. Jusqu'en 1862, les communautés « juives de la Moldavie avaient une organisation qui était sanc- « tionnée par le gouvernement, et qui leur permettait de prendre « des mesures pour régler leur budget et faire face aux besoins « du culte, de l'instruction, et de la bienfaisance. » (2)

Par suite de quelles circonstances, la Roumanie, qui, de l'aveu des Juifs, les avait toujours accueillis avec bienveillance, leur laissant liberté de conscience, et autonomie pour leurs communautés, a-t-elle brusquement changé de conduite à leur égard, au point qu'il n'existe aujourd'hui aucun pays où la question juive ait pris une telle acuité ? En voici les raisons, telles que les expose avec une grande netteté, le *Projet de loi des Trente-et-un*, projet qui fut déposé à la Chambre de Roumanie, au mois de mars 1868, par trente-et-un députés : « En 1828, le nombre des Juifs « en Roumanie s'élevait à peine à 25.000 âmes; en 1844, il passe à « 55.000; en 1854, à 160.000, et en 1868, il atteint plus de 300.000 « âmes. *Ces chiffres,* expose le *Projet, ont une éloquence irrésis- « tible, parce qu'ils correspondent avec la décadence de nos for- « ces économiques, avec la dénationalisation des villes de la Mol- « davie, avec la monopolisation du commerce roumain, avec « l'irruption des Juifs dans les villages, avec la diminution de « l'argent, l'accroissement de la crise financière et avec l'enseve- « lissement des biens fonciers du pays sous une énorme dette « hypothécaire.* L'état moral et matériel de la Moldavie est arrivé « à un degré de décadence qu'on ne peut comparer qu'avec celui « de la Galicie et de la Podolie qui gémissent sous le fardeau et la « pression hideuse des Juifs » (3).

Voici donc un premier point établi : en quarante ans, de la Bukovine, de la Galicie, des fugitifs Juifs sont arrivés par milliers, menaçant d'engloutir la race indigène. Par l'usure, dont le taux en espèces était au moins de 40 %, et deux ou trois fois plus élevé en nature, par le cabaret, l'argent, tout ce qui avait une valeur vénale passait entre les mains des fils d'Israël, tandis que par les hypothèques, la terre tombait sous leur dépendance.

(1) Allgemeine Zeitung des Judentum. 1886, 3 avril, p. 507.
(2) Isid. Lœb. Situation des Juifs en Turquie, etc. p. 197.
(3) Isid. Lœb. op. cit. p. 309.

Le Projet de loi des Trente-et-un énumère les principaux griefs des Roumains contre les Juifs : « *Les populations roumaines se « voient inondées d'une race à part et hostile, qui a formé à côté « de la nation roumaine une nationalité étrangère et opposée aux « intérêts de celle-là,... et sur laquelle aucune influence locale ni « sociale du milieu n'exerce le moindre pouvoir. Et cela vient de « ce que la race Juive se distingue des Roumains par son origine, « ses mœurs, sa langue, ses traditions, sa religion et sa morale, « et surtout de ce qu'elle s'obstine à rester absolument isolée de « la Société et à se préserver de toute fusion avec d'autres races « étrangères...* — Aussi, Israël a-t-il créé un monopole mons- « trueux, qui a détruit complètement le commerce et la petite « industrie, en sorte que les Juifs sont devenus aujourd'hui les « maîtres absolus de nos places commerciales. »

Cette substitution des Juifs aux négociants et aux artisans indigènes, « a isolé les unes des autres les différentes classes socia- « les, par l'interposition d'un corps étranger qui refuse toute soli- « darité avec la population locale et en s'établissant parmi nous, « en nombre imposant, a détruit tout l'équilibre de nos forces « nationales... La concentration de nos capitaux dans des mains « étrangères, à part le danger économique qu'elle présente, en « excluant même l'idée de la possibilité d'une concurrence, a « produit un autre mal... *Possesseurs de sommes immenses et « naturellement enclins à exploiter ceux d'une autre race, pous- « sés par leur instinct prédominant de rapacité, les Juifs se sont « adonnés à l'usure sans la moindre réserve, et sur une telle « échelle, qu'ils ont dépouillé et réduit à la misère des milliers de « familles opulentes. L'usure est devenue une plaie affreuse qui « s'est étendue sur tout le corps social, et qui sèche la source « même des forces vitales de la nation... Les progrès de cette « coalition de Juifs sont allés jusqu'à monopoliser les boissons et « les objets d'alimentation publique... La classe laborieuse est « la plus menacée de l'avidité des monopolisateurs qui emploient « mille falsifications et mille mélanges nuisibles à la santé publi- « que...* L'histoire nous prouve d'une manière formelle que le « judaïsme est caractérisé par la prédomination et par l'exclusi- « visme le plus sévère...

« *Les Juifs forcés par le besoin se soumettent extérieurement « à l'autorité des Etats non-juifs, mais ils ne peuvent consentir « à en devenir une partie intégrante. Ils ne peuvent effacer de « leur esprit l'idée de l'Etat judaïque, idée que nous voyons, à « toute occasion, ressortir forte et vivace de toutes leurs actions, « car les Juifs ne sont pas seulement une secte religieuse; ils sont « surtout l'expression de certaines particularités indélébiles de « race et de certaines croyances invincibles de nationalité... Quel- « que part qu'on les transporte, soit en grand nombre, soit en*

« *petit nombre, ils introduisent partout, par l'effet même de leur* « *présence, des germes de destruction et de dissolution....*

« Ils se croient déliés de toute reconnaissance envers les « peuples qui leur ont donné l'hospitalité, puisqu'ils les regar- « dent comme des usurpateurs.

«..... Au point de vue commercial, les juifs ont compromis « le négoce de la Roumanie au dedans et au dehors, par les frau- « des qu'ils emploient, et surtout, par un système organisé de « faillites de mauvaise foi, au moyen desquelles ils éludent les « engagements qu'ils ont contractés, et ruinent ceux qui leur « ont ouvert des crédits ou qui se sont associés avec eux pour le « commerce ou la spéculation.... — *Pour nous, il est un fait* « *constaté qui résulte de tous ces détails, comme aussi de la per-* « *sévérance tenace avec laquelle les juifs prennent racine et* « *s'accroissent en Roumanie, c'est qu'ils essaient d'ériger ici* « *cet Etat judaïque qui est la première réalisation de leurs idées* « *de prédomination sur les peuples chrétiens...*

« — Chez les juifs, la loi religieuse est aussi la loi civile et « vice-versâ ; l'Etat et l'Eglise forment un tout, qui se concentre « dans le mot *judaïsme*. Pour cette raison, aucun juif ne peut re- « noncer à cet Etat dans l'Etat tout théocratique, car autrement, « il serait forcé de se séparer de son Eglise. *C'est pourquoi le ju-* « *daïsme, quelque part qu'il se trouve, est forcé de former un* « *Etat dans l'Etat*..... Ainsi donc, de même qu'un peuple a le « droit de se défendre par la force contre les invasions armées des « ennemis de son existence, de même, aussi, il a le droit de « se défendre contre ses ennemis, quand ceux-ci, *bien qu'ils* « *ne dévoilent pas leurs buts par des faits violents, cherchent* « *cependant à troubler son repos, à désorganiser ses forces de dé-* « *veloppement, à détruire l'unité nationale;* c'est alors pour lui « un devoir de couvrir de l'égide des lois, la prospérité publique « qui se trouve menacée... — Nous trouvons assez de documents « historiques qui prouvent que, justement aux époques où l'Eu- « rope était animée de l'esprit de la plus dure intolérance reli- « gieuse, nos ancêtres donnaient un asile bienveillant à tous les « réfugiés, sans différence de confession religieuse..... — *Par* « *conséquent, les juifs n'étaient que des hôtes que les Roumains* « *avaient reçus dans leur sein, en leur imposant des conditions* « *qui leur permettaient de vivre en repos et en liberté* ;..... et « quand ils abusaient de l'asile qu'on leur avait accordé, en exas- « pérant les Roumains par leurs fraudes, les Princes étaient for- « cés de les expulser du pays. Tel a été l'état des juifs jusqu'à « l'époque des princes Fanariotes..... — Les juifs se sont multi- « pliés en proportion directe avec la décadence croissante de la « Société Roumaine et avec l'humiliation du peuple » (1).

(1) Archives Israëlites. 1868, p. 411 et 462, cité par Isid. Lœb. op. cit p. p. 301-310.

Ainsi, voilà parmi beaucoup d'autres, un exemple frappant : La Roumanie ouvre ses portes aux Juifs chassés et proscrits; elle les accueille avec bienveillance. En quelques années, de 28.000 qu'ils étaient, ils passent à 400.000. Reçus à titre d'hôtes, ils réclament les droits de citoyens comme une chose dûe; la fortune du pays passe entre leurs mains, et la corruption se répand. Suivant leur coutume invariable, devant les tentatives de défense du peuple Roumain, ils s'adressent à l'étranger, à la France, à l'Angleterre, aux Etats-Unis pour obtenir aide et protection, et crient à la persécution. N'est-ce pas le même spectacle en France, où dans l'espace d'un siècle, ils ont accaparé richesse, influence, en ocrupant tous les points stratégiques, corrompu les mœurs, et divisé le peuple ?

Et plus récemment encore, l'Angleterre et les Etats-Unis qui reçurent les Juifs à bras ouverts, se flattant par là de donner l'exemple aux autres peuples en les assimilant, n'ont-ils pas dû édicter des mesures restrictives et se défendre contre l'invasion ? Ici encore, les chiffres sont éloquents. En Angleterre, voici les statistiques d'immigration :

En 1904 : 41.000 Juifs sont entrés dans le Royaume-Uni.

En 1905 : 55.000.	En 1908 : 136.000.
En 1906 : 60.250.	En 1909 : 140.000.
En 1907 : 95.000.	En 1910 : 150.000. (1)

Le Ministère du travail Américain publie les statistiques suivantes d'immigration juive :

En 1880, on comptait 200.000 Juifs aux Etats-Unis; en 1910, on en compte 1.500.000. — De 1899 à 1909, le chiffre d'entrées monte à 990.000 Juifs. (1) Et devant ces mesures de protection, Israël qui n'avait pas assez de louanges à l'adresse de ces deux nations, se répand en plaintes amères et crie à la persécution ! Et plutôt que d'envisager cet exemple, la France ferme les yeux; le gouvernement de la République ouvre nos frontières, et les Français conservateurs traitent l'Antisémitisme de doctrine sauvage et rétrograde ! Plus avisés, les Roumains se sont unis pour combattre l'ennemi commun. Voyons par quels moyens.

La Roumanie a été constituée par le traité de Paris du 30 mars 1856. Y ont pris part : la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie. Elle jouissait, sous la suzeraineté de la Sublime-Porte et sous la garantie des puissances contractantes, des privilèges et des immunités dont les principautés de Moldavie et de Valachie étaient en possession. L'article 27 du Traité de Paris stipule : « *Si le repos intérieur des* « *principautés se trouvait menacé ou compromis, la Sublime*

(1) Jewish Chronicle, 6 janvier et 13 janvier 1911.
(2) Univers Israëlite : 22 juillet 1910. p. 601 : et 26 Août 1910, p. 754.

« *Porte s'entendra avec les autres puissances contractantes sur*
« *les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal.*»
— De plus, la Convention de Paris de 1858 stipule : Article 46 :
« *Tous les Moldaves-Valaques sont égaux devant la loi, devant*
« *l'impôt, et tous également admissibles aux emplois publics. Les*
« *Moldaves et les Valaques de tous les rites chrétiens jouiront*
« *également des droits politiques. La jouissance de ces droits*
« *pourra être étendue aux autres cultes par des dispositions légis-*
« *latives.* »

Ce sont ces deux textes sur lesquels se fondent les Juifs pour réclamer l'intervention des puissances contractantes. « Elles peu-
« vent donc, à bon droit, écrit Isidore Lœb, intervenir pour de-
« mander que l'article 46 de la Convention de Paris 1858, qui as-
« surait à tous les Moldo-Valaques la jouissance des droits civils,
« soit appliqué aux Israélites comme aux chrétiens. Et c'est à
« tort que ce droit leur a été contesté dans la *Note* adressée par
« M. Cogalniceano au Consul de France, en 1869. » (1)

D'autre part, le Code Civil de 1864 stipule : Article 9 : « Ceux
« qui ne sont pas de rite chrétien ne peuvent obtenir la qualité
« et les droits de citoyen roumain qu'aux conditions prescrites
« par l'article 16. »

L'article 16 déclare que l'étranger qui voudra la naturalisation Roumaine devra, dans sa supplique au Prince, désigner les capitaux qu'il possède, l'état, le métier ou la profession qu'il exerce. Il devra avoir habité la Roumanie pendant 10 ans à partir de cette demande, et avoir prouvé par sa conduite et ses actes qu'il a été utile au pays. Ce n'est qu'après ce stage, que l'Assemblée législative, sur l'initiative du Prince, et le Conseil entendu, pourra lui accorder le décret de naturalisation. (1)

De plus, d'après l'article 7 de la Constitution de 1866 : « *Les*
« *étrangers de rite chrétien peuvent seuls obtenir la naturalisa-*
« *tion.* »

Et enfin, l'article IV du Règlement organique de la Moldavie, (Annexe X. de l'indigénat.) stipule : « Ne pourront jouir des
« droits politiques que les chrétiens du rite orthodoxe ou ceux
« qui auraient embrassé cette religion. » (2)

En résumé, la naturalisation des Juifs, à quelque catégorie qu'ils appartinsent, était donc rendue entièrement impossible, tant par les dispositions du Règlement organique que par celles du Code Civil et de la Constitution.

(1) Lœb. Sit. des Juifs en Turquie, en Roumanie, en Serbie. p. 102. — Nous citons plus loin la Note de M Cogalniceano.
(2) Lœb. op. cit. p. 202.
(3) Lœb. op. cit. p. 208.

Les lois rurales leur ont toujours défendu d'acquérir la terre. Le Code Callimachi (1817), art. 1430, dit explicitement : « Il est « à jamais défendu aux Arméniens et aux Juifs d'acheter des ter- « res en toute propriété. »

L'article 50 de l'Annexe P., Ch. III, du Règlement organique de Moldavie (1831) porte : « La nation Juive, suivant l'ancien « usage, n'a pas le droit de prendre des terres en ferme. »

L'article 94 en donne la raison : « Il est incontestable que les « Juifs qui se sont répandus en Moldavie et dont le nombre aug- « mente journellement, vivent, pour la plupart, aux dépens des « indigènes et exploitent presque toutes les ressources au détri- « ment du progrès de l'industrie et de la propriété publique. » (1)

Le 5 Février 1866 parut une circulaire de M. Cretzoulesco, ministre de l'intérieur, ayant pour but d'empêcher les Juifs de s'établir dans les communes rurales, en qualité d'entrepreneurs d'hôtels, de cabarets, et d'y affermer des propriétés. (2)

Le 24 Mars/5 Avril 1871, le Conseil des Ministres prend des mesures contre les vagabonds étrangers. (Lisez : les Juifs.)

Le 1er Avril 1873 parait la loi sur les spiritueux : « Les Juifs ne peuvent débiter de spiritueux dans les campagnes. » (3)

Les Roumains s'étaient donc jusque-là défendus tant mal que bien contre l'invasion juive, lorsque le 1er juin 1878 s'ouvrit le Congrès de Berlin, d'où sortit l'indépendance de la Roumanie et son érection en royaume, avec le prince Charles de Hohenzollern pour souverain. Mais les Juifs de France, d'Angleterre et d'Allemagne veillaient; et à l'instigation du gouvernement Français, le fameux *Article 44 du Traité de Berlin du 13 juillet 1878, naturalisait en bloc,* suivant la coutume chère à la Révolution et à la République françaises tous les Juifs de Roumanie. En voici le texte : « En Roumanie, la distinction des croyances religieuses et « des confessions ne pourra être opposée à personne comme un « motif d'exclusion ou d'incapacité, en ce qui concerne la jouis- « sance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois « publics, fonctions et honneurs, ou l'exercice des différentes pro- « fessions et industries, dans quelque localité que ce soit. » (4)

Les Juifs, du coup, se crurent libres et triomphèrent. Devenus électeurs et éligibles, en effet, les élections, et par là-même le gouvernement, allaient leur appartenir. Mais le patriotisme Roumain sut déjouer cette manœuvre. A la tolérance pour les Juifs succéda, aux applaudissements de l'opinion publique, une politique de précautions savantes.

(1) Lœb. op. cit. p. 214.
(2) Lœb. op. cit. p. 217.
(3) Lœb. op. cit. p. 219.
(4) Bernard Lazare. Les Juifs en Roumanie. Cahiers de Quinzaine. p. 36.

« Les Roumains, écrit B. Lazare, semblaient décidés à aller « jusqu'à l'émeute, afin d'empêcher la Roumanie d'être absorbée « par les Juifs. » (1)

Une commission d'initiative de la Chambre Roumaine élaborait un projet auquel se ralliait une énorme majorité, et dont le principal article était ainsi conçu : « *Il n'existe pas d'Israélites « Roumains et il n'en a jamais existé, mais bien des Israélites « étrangers qui sont, en effet, nés dans le pays, mais qui ne sont « assimilés ni par leur langue, ni par leurs mœurs, à la nation « roumaine, et même n'y aspirent pas.* » (2)

Sur les plaintes d'Israël, les gouvernements français et anglais protestèrent contre cette conception, d'après laquelle les Juifs étaient considérés comme des étrangers, et le ministre français Waddington demanda, d'accord avec l'Angleterre, qu'on introduisît dans la Constitution l'article suivant : « *Les individus nés « en Roumanie, et y étant élevés jusqu'à leur majorité, qui n'auront jamais été sujets étrangers, obtiendront immédiatement, « en vertu du principe contenu dans l'article 44 du Traité de « Berlin, tous les droits civils et politiques.* » (3) Il faut ajouter, que les Puissances contractantes du Traité de Berlin avaient imposé la clause de l'article 44, comme condition sine quâ non, à la reconnaissance du royaume de Roumanie. Si l'entente européenne avait persisté, c'en était fait de l'opposition Roumaine. Heureusement pour la Roumanie, le Président du Conseil, Bratiano, sut profiter avec habileté du mouvement antisémite fomenté en Allemagne, pour obtenir de l'Empire germain son appui. Grâce à l'Allemagne, le royaume de Roumanie fut reconnu par les Puissances, et l'Article 7 de la Constitution Roumaine fut abrogé et remplacé par une loi qui tournait l'article 44 du Traité de Berlin. Voici le texte de l'article 3, au moyen duquel le gouvernement Roumain a pu, jusqu'ici, empêcher l'invasion juive : « *La naturalisation ne peut être accordée qu'individuellement,et en vertu « d'une loi.* » (4).

De cette façon, de générale, la naturalisation est devenue individuelle; elle ne peut être accordée que sur un vote conforme des deux Chambres. Pour être pratiquement utile, elle doit être certifiée par lettres authentiques; enfin, elle est strictement personnelle, et ne vaut pas pour les enfants, ni pour la femme, si le Juif est marié. Aussi, écoutons les plaintes d'Israël : « Ces naturalisations ont coûté énormément cher, sans que les naturalisés en aient retiré quelque avantage. Car les enfants de ceux-« ci doivent, eux aussi, réclamer l'indigénat que les Chambres re-

(1) B. Lazare. op. cit. p. 37.
(2) Bernard Lazare. op. cit. p. 38.
(3) B. Lazare. op. cit. p. 40.
(4) B. Lazare. op. cit. p. 42.

« fusent d'ordinaire » (1). Pour donner aux Puissances contractantes un simulacre de satisfaction, le gouvernement Roumain naturalisa 944 juifs, dont 883 anciens soldats, pendant le premier semestre de 1880. Mais, à partir de cette époque jusqu'en Avril 1887, on ne compte plus que 6 naturalisations; et le correspondant de l'*Univers Israëlite* écrit : « Il est à observer que depuis trois « ans il n'y a pas eu une seule naturalisation israélite. » (2) Un an plus tard, le même correspondant ajoute : « Les chambres lé- « gislatives clôturent aujourd'hui leur session. Des centaines d'é- « trangers de toute nationalité ont été naturalisés dans cet inter- « valle, mais pas un seul Juif. Les deux qui sont venus à l'ordre « du jour ont été aussitôt repoussés. » (3) — De la sorte, tous les Juifs indistinctement, même ceux dont les parents habitaient la Roumanie depuis plusieurs générations, ont été déclarés étrangers. Comme tels, ils doivent payer l'école pour leurs enfants, encore qu'elle soit gratuite pour tous. Par le fait qu'ils sont des « *étrangers* », ils vivent sous la menace d'une expulsion qu'on peut décréter sans motif. Bien que les Juifs soient soumis au service militaire, ils ne peuvent obtenir le grade d'officier; et le ministre de la guerre, le général Manou déclara : « L'impôt du sang « qu'on paie n'a rien à faire avec la naturalisation. Un fils d'é- « tranger né dans le pays, peut tirer au sort et servir dans l'armée « autant qu'il le pourra, il ne deviendra pas pour cela citoyen roumain. » (4)

On leur interdit le colportage, et ce qui faisait leur force, d'ouvrir et de tenir des cabarets. On fit plus : on tenta, ô ironie ! de leur fermer les portes de la franc-maçonnerie. Aucun coup ne pouvait être plus sensible à Israël : les échos de sa douleur se répercutèrent dans la presse du monde entier. « Rester est impos- « sible, dit le correspondant de la *Jewish Chronicle,* autrement « on se trouve placé entre l'apostasie et le suicide. » (5) Le rabbin Moïse Schuhl profère ses jérémiades; et après avoir vanté le patriotisme de ses coreligionnaires et leur amour de la patrie, il termine en déclarant : « Dans ce pays, la méconnaissance du droit des « Juifs est érigée à l'état de principe absolu et inflexible. » A quoi les Roumains répondent : « Nous nous défendons. » C'est de cette époque que date l'émigration en masse des Juifs de Roumanie.

Parmi les moyens de défense employés par le gouvernement Roumain, citons principalement l'éviction scolaire. (6) La pro-

(1) Archives Israëlites. 3 Sept. 1885. p. 288.
(2) Univers Israëlite, 16 Fév. 1886. p. 333.
(3) Univers Israëlite. 13 Mai 1887. p. 437.
(4) B. Lazare. Les Juifs en Roumanie. p 46.
(5) Jewish Chronicle. 3 Juin 1887. 14.
(6) Circulaires de Juillet et Août 1887 ; lois de 1893 et de 1896.

portion des Juifs dans les écoles primaires qui était de 15 à 16 %, est tombée à 5 1/2 %; dans les lycées, elle a passé de 11 % à 7 1/2 %. (1)

Le décret sur la constitution de la corporation des avocats du 4 Décembre 1864, leur interdit la profession d'avocat. (2)

La loi du 9/21 Avril 1893 exclut les Juifs des écoles professionnelles : écoles forestières, des arts et métiers, de commerce. (3)

Défense pour les Juifs de créer des écoles primaires avec programme propre.

Le décret du 15/27 Décembre 1869 autorisa leur admission à l'École de médecine et de pharmacie. (4) Mais la loi du 14 juin 1893 vint leur enlever cette licence.

En 1871, le gouvernement refusa aux Juifs le droit d'être employés aux chemins de fer.

En résumé, les Juifs sont exclus par la tradition administrative, plutôt que par la loi, de toutes les fonctions publiques et de toutes les carrières libérales.

Par tous les moyens, le gouvernement Roumain s'est employé à mettre le Juif dans l'impossibilité d'exercer ni une fonction ni un état, ni un art, ni un métier. Cette doctrine est admirablement résumée dans un apologue, imaginé en 1882, par le Président du Conseil, Bratiano : « Un renard maigre, décharné, affamé, était « arrivé à percer un trou pour entrer dans une vigne. Une fois « dedans, il engraissa et devint bien portant; mais sa présence « était nuisible à la vigne dans laquelle il faisait constamment des « dégâts. Néanmoins, défense fut faite au propriétaire de le tuer; « défense également d'élargir le trou. Le vigneron, avisé et malin, « clôtura à nouveau sa vigne, et, petit à petit, enferma le renard « dans un cercle de plus en plus étroit, si bien que celui-ci ne « trouva plus de quoi engraisser; il perdit ses forces, redevint « maigre, décharné, et enfin se sauva par le trou qu'il avait lui- « même ouvert. » (5)

Pour hâter le moment si attendu où le renard d'Israël se sauverait, des ligues antisémites se sont fondées. La plus puissante est l'*Alliance Antisémite*, dont faisait partie M. Istrati, ministre de l'instruction publique. Fondée à Bucarest en 1895, elle a pour objet :

Ch. I. § 2. — a) La lutte par toutes les voies permises et dans tous les sens, pour la préservation de l'élément roumain contre l'élément Juif dont le nombre et les vices sont devenus un danger pour la nation roumaine.

(1) B. Lazare. Les Juifs en Roumanie. p. 50.
(2) Lœb op. cit. p 124.
(3) B. Lazare. op. cit. p. 51.
(4) Lœb op. cit. p. 125.
(5) Bernard Lazare. Les Juifs en Roumanie. p. 56.

b) La protection et le développement d'une industrie roumaine aux mains des Roumains.

c) L'encouragement et le développement du commerce roumain par les Roumains, et la diminution de l'influence financière que les Juifs ont acquise.

d) La lutte contre l'usure juive et la spéculation dans toutes les branches de l'agriculture.

e) La sauvegarde et le développement du sentiment religieux, la lutte contre l'action corruptrice des Juifs et contre la démoralisation causée par une mauvaise interprétation des services humanitaires.

f) L'encouragement et la protection des ouvriers roumains.

g) Comme l'élément juif n'est pas assimilable, l'alliance combattra contre l'augmentation des droits politiques qu'on voudrait accorder aux Juifs.

h) Elle usera de tous les moyens permis qui pourront contribuer à rendre impossible la situation des Juifs en Roumanie et favoriser leur émigration du pays.

Ch. II. § 8 : L'Alliance inaugurera une politique agraire qui protègera les propriétaires fonciers et les agriculteurs contre l'exploitation juive. (1)

Cette ligue comprend un nombre considérable de politiciens et de fonctionnaires.

Drumont a résumé pour nous tous ces desiderata dans une formule concise et lapidaire : La France aux Français !

Dans leur ardeur à repousser le Juif, les Roumains ont été jusqu'à ressusciter d'anciennes lois : telles, par exemple, la défense d'établir une synagogue à moins de 150 toises d'une église; l'interdiction aux Juifs de vendre de la viande aux chrétiens, et la remise en pratique du serment, *more judaïco*.

De ce serment, les *Archives Israélites* nous donnent une description indignée : « La manière dont ce serment fut dernière« ment appliqué au négociant Joseph Goldenthal mérite d'être « esquissée. D'après la prétention de nos soi-disant libéraux, « l'Israélite doit, selon le rite mosaïque, rester à jeun et dans un « recueillement profond, les 24 heures qui précèdent la prestation « du serment. Il faut donc qu'il soit surveillé; et à qui donc con« fier une mission si délicate, si ce n'est à un ecclésiastique, à un « pope ? Voilà donc le pauvre Goldenthal, une sentinelle à la « porte, enfermé pour un jour et une nuit, avec un pope, comme « un criminel qui attend l'expiation de son crime. Mais les 24 « heures à peine passées, il est entraîné au bain pour prendre un « bain de purification dans de l'eau glacée, et pour se faire couper « les ongles jusqu'à la chair vive, toujours sous la surveillance du

(1) B. Lazare. Les Juifs en Roumanie. p. p. 81-81.

« pope. De là, on l'emmène, sous cette escorte, à la Synagogue « pour y prêter le serment. Mais ici, l'horreur arrive à son com- « ble : le pope prétend qu'il n'y a que lui qui soit compétent « pour tenir les rouleaux sacrés de la Bible, la Thora, pendant la « prestation du serment. Les Israélites présents s'y opposent; des « troubles sérieux menacent d'éclater et le pauvre Goldenthal re- « doutant un grand désastre, préfère perdre son procès. » (1) — La nomination de M. Carp comme Président du Conseil des Ministres en remplacement de M. Bratiano, en janvier 1911, fit renaître, un moment, les espérances d'Israël; car M. Carp a, jusqu'ici, toujours fait preuve de dispositions bienveillantes à l'égard d'Israël. Déjà, en 1893, il était intervenu en leur faveur, lors de la discussion des lois scolaires; et, en 1897, également, lorsque le ministre de la Guerre proposa que les Juifs fussent exclus de l'armée.

Il est intéressant de montrer, de quelle manière, M. Carp envisage le problème Juif : « Nous nous trouvons, dit-il, en face de « 300.000 Juifs; notre devoir est de tâcher de les faire disparaître. « Par quels moyens ? Le massacre ou l'assimilation. Les massa- « crer, nous ne le pouvons pas. Reste l'assimilation. Il faut tâcher « d'en faire, petit à petit, une population utile au pays. Autre- « ment, nous nous créerons des ennemis acharnés, nombreux, au « sein de notre patrie. Car pour nous en débarrasser, il n'y faut « pas compter. » (2) — Le triomphe des libéraux, plus favorables aux Juifs, fut marqué aux élections dernières par un incident : Le parti conservateur placarda des affiches à Bucarest, où des libéraux, costumés en femmes Juives, étaient représentés, recevant des mains d'un rabbin, le sang d'une femme étendue à terre, symbole de la Roumanie. (3)

Malgré l'arrivée au pouvoir des libéraux, la situation n'a pas changé et les Juifs ont dû, de nouveau, renoncer à leurs espérances. Dernièrement, la Cour a refusé de mettre en liberté, sous caution, un financier juif arrêté à Jassy pour banqueroute frauduleuse, *sous prétexte que la loi n'autorise pas la caution pour les vagabonds, et que tout juif de Roumanie non naturalisé est un vagabond.* (4)

Fidèles à leur tactique séculaire, les Juifs de Roumanie ont toujours cherché à provoquer l'intervention étrangère, pour modifier leur sort. Nous avons vu, plus haut, qu'Isidore Lœb déclare légale cette intervention des puissances, de par l'article 46 de la Convention de Paris de 1858. Bernard Lazare admet également

(1) Archives Israëlites. 1868 p. 321.
(2) Univers Israëlite. 20 Janv. 1911. p. 601, et 27 Janv. 1911 p. 63.
(3) Jewish Chronicle. 24 Fév. 1911. p. 6.
(4) Jewih Chronicle. 27 Janvier 1911. p. 11.

cette intervention étrangère qu'il déclare « *possible et légitime* », en se basant sur l'article 44 du Traité de Berlin de 1878. (1) Mais sceptique quant à l'intervention bénévole des Puissances Européennes, B. Lazare croit à la remise en cause du Traité de Berlin, le jour où l'émigration Juive de Roumanie, par suite des vexations, sera devenue un danger pour les nations qui reçoivent ces Juifs. C'est avouer implicitement que le Juif de Roumanie est à charge au pays où il habite. « Que l'émigration roumaine re- « prenne avec violence, écrit B. Lazare,... et les gouvernements « qui redoutent le plus l'infiltration se tourneront fatalement vers « la Roumanie : ils lui demanderont si une nation peut créer, de « toutes pièces, une classe de parias qualifiés *d'étrangers non* « *soumis à une protection étrangère*, et obliger d'autres pays à « nourrir ses miséreux. » (2)

Nous voilà loin du Juif que les auteurs Israélites nous représentent comme l'élément de progrès et de richesse en Roumanie, et persécuté pour cause de rivalités commerciales. La vérité, en cette occurrence, échappe à B. Lazare, tout comme à Théodore Reinach, de qui le pinceau excelle toujours à dépeindre ses coreligionnaires : « En Moldavie, avoue-t-il, les Juifs sont ignorants. On leur reproche l'amour du lucre et l'isolement. » (3)

On s'explique aisément pourquoi les Roumains ne veulent à aucun prix conserver un pareil élément. — B. Lazare voit encore la possibilité d'une intervention étrangère : « Ce serait, dit-il, si « les Juifs eux-mêmes,... demandaient à une nation étrangère de « les protéger. » (4) C'est ce dont ils ne se sont jamais privés. Nous en trouvons la preuve dans la *Note* de M. Cogalniceano en réponse au gouvernement Français : « Je vois avec chagrin pour « eux, (les Juifs), écrit ce dernier, qu'au lieu de s'adresser à la « générosité de la nation Roumaine, à l'équité du Prince et des « Corps législatifs, ils ont de nouveau recours à l'intervention « étrangère. Cette façon d'agir, je le dis en toute franchise, n'est « pas la meilleure voie qu'ont à suivre les Israélites pour s'atti- « rer les sympathies de la nation Roumaine qui leur a accordé une « si large hospitalité... S. E. le Marquis de la Valette intervient « dans cette affaire tout intérieure, et de la seule compétence du « gouvernement Roumain. Il y intervient à la suite des plaintes « adressées au Président de l'Alliance Israélite Universelle de « Paris par les Juifs de Moldavie, et transmises par celui-ci au « gouvernement Impérial. » (5)

(1) B. Lazare. Les Juifs en Roumanie. p. 89.
(2) B. Lazare. op. cit. p. 75.
(3) Th. Reinach. Hist. des Israëlites. p. 370.
(4) B. Lazare. op. cit. p. 96.
(5) Moniteur Roumain. 16 Janv. 1870. Il s'agit des mesures qui avaient été prises contre les cabaretiers Juifs. Crémieux, Président de l'Alliance exigea l'intervention de Napoléon III. Cf. Lœb. op. cit. p. 337.

Le Ministre de l'Intérieur, à la séance de la Chambre Roumaine du 16/28 décembre 1869, s'en plaint également : « Ils (les « Juifs) ont tort de s'adresser aux étrangers... et tant qu'ils s'a« dresseront aux étrangers, ils ne seront pour nous, ainsi que l'a « dit M. Codresco, que comme des gens en embuscade pour nous « frapper au moment du danger. — ... Admettons que les Juifs « qui se trouvent chez nous sont, pour la plupart, turcs, russes, « allemands, et que nous devons les renvoyer chez eux. Les « ferons-nous reconduire (à la frontière) par la gendarmerie ? Mais où ? *Personne n'en veut; tout le monde les renie.* » (1)

« Les Juifs, écrit Lœb, avaient compté aussi sur le concours « que leur prêterait le Consul des Etats-Unis, M. Peixotto. C'était « un de leurs coreligionnaires que le Président des Etats-Unis « avait nommé aux fonctions de Consul à Bucharest. Arrivé en « Février1871, il y resta jusqu'en 1876, mais il ne réussit malheu« reusement pas dans la mission qu'il avait acceptée. » (2) — On comprend, devant ces appels constants des Juifs à l'intervention étrangère, que M. Cogalniceano, dans sa *Note* au gouvernement de Napoléon III, ait écrit : « En Roumanie, la question des Israé« lites n'est nullement une question religieuse. C'est une ques« tion nationale et en même temps économique. En Roumanie, « les Juifs ne constituent pas seulement une communauté reli« gieuse séparée; ils constituent dans toute la force du terme, une « nationalité étrangère aux Roumains par l'origine, la langue, « les mœurs et même les sentiments. *Gouvernement et nation, « nous avons le droit et le devoir de nous enquérir des progrès de « cette nation étrangère, qui demeure au milieu de nous, et qui « augmente continuellement par l'émigration des Juifs de la Ga« licie et de la Podolie.* » (3)

Faisant allusion à l'intervention de la France, M. Codresco faisait au Parlement Roumain la déclaration suivante : « Je ne « puis supposer, Messieurs, qu'il se trouve dans le monde civilisé « un homme d'Etat qui veuille faire subir une telle injustice à un « peuple dont toute l'ambition se borne à demander la conserva« tion de sa vie nationale et le maintien de l'intégrité de son ter« ritoire. *Ce sol fécondé par la sueur de nos pères, personne ne « peut nous contraindre à le livrer en proie aux Juifs.* » (4)

Et à la même séance, Bratiano, dans son discours, définissait de la sorte le rôle d'Israël : « Les Juifs se sont proposé un but, « par lequel ils ne tendent à rien moins qu'à détruire notre exis« tence nationale, et cela en tâchant de profiter du peu de déve-

(1) Moniteur Roumain. 9 Déc.
(2) S. Lœb. Sit. des Juifs en Roumanie etc. p. 182.
(3) Lœb. op. cit. p. 385.
(4) Moniteur Roumain. 6 Janv. 1870.

« loppement de notre commerce local, accaparant tout ce com-
« merce et rendant ainsi facile leur œuvre de destruction. » (1)

Dans son *Memorandum* du 17 Mars 1871, le gouvernement Russe, sollicité d'intervenir, s'était refusé à suivre la voie des représentations collectives, à l'effet d'exercer une pression sur le gouvernement du Prince Charles de Hohenzollern, en faveur de la Communauté Juive. « Au point de vue moral et pratique, « ajoute-t-il, nous ne pouvons pas désapprouver un gouvernement qui cherche à élever un rempart pour protéger la population villageoise de l'élément pernicieux qui s'efforce à corrompre la classe des ouvriers et qui exploite leur labeur. » (2)

Conclusion. — La Roumanie a ouvert, autrefois, ses portes aux Juifs, les accueillant comme des hôtes. Bientôt submergée par le flot d'immigration, ruinée et corrompue par les fils de Juda, la Roumanie a dû se ressaisir et lutter contre l'emprise. A ce moment, le Juif a jeté le masque, et fait appel à l'intervention étrangère contre le pays qui lui avait donné asile. C'est alors que s'unissant dans un étroit patriotisme, les Roumains ont fait tête aux réclamations des Puissances Européennes à la solde d'Israël, et grâce à une série de mesures énergiques, ont rendu la situation des Juifs impossible en Roumanie, mettant ceux-ci dans la nécessité d'émigrer. Mais, si la Roumanie a pu lutter avec succès contre le fléau Juif, elle doit ce succès à ce fait qu'elle est une monarchie, c'est-à-dire, pourvue d'un pouvoir fort et continu. Depuis un demi-siècle, conservateurs ou libéraux n'ont jamais varié leur ligne de conduite à l'égard des Juifs, dans l'exercice du pouvoir. Enfin, le roi Charles est un Hohenzollern, et l'on doit se souvenir que c'est grâce à l'Allemagne, et malgré les protestations de la France et de l'Angleterre qui voulaient imposer à la Roumanie l'exécution de l'article 44 du Traité de Berlin, que le royaume de Roumanie obtint d'être reconnu par les Puissances, sans avoir concédé aux Juifs leur naturalisation. Qui ne reconnaît là la supériorité du régime monarchique sur le régime républicain ?

Et qui ne voit, par l'exemple de la Roumanie, que seule, en France, la doctrine de l'*Action Française* nous donne la solution du problème : remettre le Juif à sa place dans l'Etat; c'est-à-dire: Politique d'abord ? Mais, pour appliquer cette formule, il manque à la France un chef : ce sera donc le Roi, son chef naturel et légitime.

(*A suivre*)

G. DE LAFONT DE SAVINES.

(1) Cf. Lœb. op. cit. p. 386.
(2) Correspondence respecting the condition and treatment of the Jews in Servia and Roumania. 1867-76. London. 1877.

La mort de Louis XVI

et la Franc-Maçonnerie

UNE question posée par M. de Montlevret, dans le numéro de « l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux » du 10 Septembre 1910, soulevait à propos de la mort de Louis XVI un double point d'interrogation :

1° Louis XVI avait-il été condamné à mort par la Franc-Maçonnerie ?

2° Le scrutin relatif à la condamnation du roi avait-il été faussé ?

Nous allons essayer d'élucider l'une et l'autre question.

× ×

Et tout d'abord quels furent les organisateurs de ce bouleversement de l'ordre social qui commence en 1789 avec la prise de la Bastille, pour se continuer les années suivantes, et qui atteint son point culminant en cette fameuse année 1793 qui devait servir de départ à la nouvelle « ère républicaine » ?

Louis Blanc va nous le dire : « Il importe, dit-il, d'introduire « le lecteur *dans la mine, que creusaient alors sous les trônes, « sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds « et agissants que les encyclopédistes.* Une association composée « d'hommes de tous pays, de toute religion, de tout rang, liés « entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi « du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur « existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occu- « pant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la « bienfaisance et se tenant pour égaux quoique répartis en trois

« classes, apprentis, compagnons et maîtres; c'est en celà que « consiste la Franc-Maçonnerie. Or, *à la veille de la révolution « française, la Franc-Maçonnerie se trouvait avoir pris un déve- « loppement immense; répandue dans l'Europe entière, elle se- « condait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement « la France et présentait partout l'image d'une société fondée « sur des principes contraires à ceux de la Société civile.* » (1)

L'aveu est net et dépourvu de tout artifice. Pour Louis Blanc, il ne saurait y avoir de doute; la Révolution française n'a pas éclaté subitement, résultant du seul mécontentement et malaise général des esprits, elle est née dans les loges, s'y est élaborée, elle fut l'œuvre unique de la Franc-Maçonnerie.

Aussi comprend-on le cri de triomphe du F.·. Gonnard : « N'est-il pas absolument superflu de vous rappeler que *de cet « Atelier maçonnique du siècle dernier sortit discipliné le mouve- « ment puissant qui balaya en 1789 des despotismes et privilèges « pour inaugurer dans notre monde le droit humain ?* Notre ban- « nière, qui fut à la peine pendant une longue lutte, n'a-t-elle pas « été admise à l'honneur du moment où *la démocratie française « a adopté comme symbole brillant et s'identifiant avec elle la « formule maçonnique : liberté, égalité, fraternité.* » (2)

La révolution est, en effet, si bien l'œuvre de la Franc-Maçonnerie que le F.·. Mercier pouvait dix-huit ans à l'avance nous la décrire. Dans un livre, paru en 1771, et intitulé : « L'an 2240 ou rêve s'il en fut jamais » au chapitre Ier qu'il intitulait : « Pas si éloigné qu'on ne le pense », on peut lire : « *La monarchie n'est « plus; le râteau, la navette, le marteau sont plus brillants que « le sceptre. Pourquoi le gouvernement ne serait-il pas républi- « cain ? Ce sera l'époque terrible et sanglante d'une guerre civi- « le, mais le signal de la liberté, remède affreux mais nécessaire; « la Bastille est renversée* »... et un peu plus loin il ajoutait : « Les monastères sont abolis, les moines mariés, le divorce per- « mis, le pape dépossédé de ses Etats. O Rome, que je te hais ! « Que tous les cœurs embrasés d'une juste haine ressentent la « même horreur que j'ai pour ton nom ! » (3)

C'est en quelques lignes toute l'œuvre révolutionnaire, y compris le régicide et les massacres de septembre que le F.·. Mercier vient de nous présenter.

Aussi nous est-il permis de conclure avec Gustave Bord : « Mis « en doute et contesté autrefois, le rôle de la Franc-Maçonnerie

(1) Louis Blanc : Histoire de la Révolution française — Tome II, page 74.

(2) « Apologie de la Maçonnerie » par le T.·. Il.·. F.·. Claude Gonnard (discours prononcé en 1886 à la fête du rite Ecossais) dans l'Acacia de Février 1906, pages 145 et 146.

(3) Mercier : « L'an 2240 ou rêve s'il en fut jamais » — Cité par Mgr Delassus : « la Conjuration anti-chrétienne » Tome III, page 1027.

« dans les événements de la Révolution est aujourd'hui indénia-
« ble; les maçons eux-mêmes le revendiquent avec orgueil. » (4)

× ×

Deux groupes maçonniques puissants, ayant l'un et l'autre leur centre en Allemagne, organisèrent et dirigèrent le mouvement révolutionnaire, ce sont : l'Ordre du Temple dit « LA STRICTE OBSERVANCE » et les « ILLUMINÉS » de Bavière.

Les premiers furent fondés en 1741 en Allemagne par le Comte de Hundt. « LA STRICTE OBSERVANCE, dit le M.·. Hiram, fut le « premier ordre maçonnique qui se proposa ouvertement une fin « politique. A un moment, on apprend que cette fin est de venger « l'ordre du Temple, le Grand Maître Jacques Molay et ses che- « valiers sur le descendant de Philippe le Bel et le successeur de « Clément V. Les nouveaux initiés doivent frapper d'un coup de « poignard un mannequin qu'on leur dit être un traître, et fouler « aux pieds une couronne et une tiare symboliques; peut-être « aussi le blason de la famille royale de France en exécution de « la Maxime : *Lilia pedibus destrue.* (L. P. D.) » (5)

Les ILLUMINÉS furent fondés en 1776 à Ingolstadt par Weishaupt. Son but était de ramener l'homme à la liberté et à l'égalité primitive en détruisant la religion, tout l'ordre de la société civile et la propriété.

Leur œuvre, le F.·. Cadet-Gassicourt va nous la décrire :

« Si les étrangers, les anti-religieux, les anarchistes ont « sans cesse troublé la tranquillité publique, *ils n'étaient que « les instruments d'une faction constamment conspiratrice, cel- « le des initiés,* qui parlant toujours des grands intérêts du peu- « ple, n'est occupée que des siens. C'est dans cette faction que « se confondent les Orléanistes, les Dantonistes, les Girondins, « les Terroristes et tous ces noms inventés pour tromper les « gens crédules. *Les grands troubles politiques se sont opérés « près des points de réunion des chapitres des Templiers.* C'est « en Suède, en Angleterre, en Italie, en France, *que les trônes « sont attaqués, chancellent ou tombent, que la puissance ecclé- « siastique se détruit, et que les vrais Francs-Maçons,* les Jaco- « bins ligués sur la tombe de Jacobus Molai, *établissent l'indé- « pendance, s'emparent des richesses et du gouvernement. Les « premiers électeurs de Paris* (Lavigne, Moreau de St Méry, De- « leutre, Danton, Dejoly, Champion, Kéralio, Guillotin, etc.); « la *première commune de cette ville, les premiers Jacobins, é- « taient presque tous Francs-Maçons, et à la tête des Loges,*

(4) Gustave Bord : « la Conspiration Révolutionnaire de 1789 ». — Préface — page VIII.

(5) M.·. Hiram : « Précis d'histoire de la Maçonnerie française » — dans l'Acacia de Décembre 1908 — page 345.

« quoiqu'il n'y eut en France que vingt-sept initiés. *On ne sera* « *plus étonné, si bientôt on voit tomber sous le glaive le roi* « *d'Angleterre, le roi de Suède, le Pape et l'Empereur.* » (6)

Et plus loin, précisant ces affirmations, il ajoute : « Vous « qui ne voyez, dans cet écrit, que le rêve d'une imagination « exaltée, qu'un peu d'esprit, ou une mystification, expliquez- « moi, je vous prie, pourquoi dans le » *Muséum allemand* « « (*Janvier 1788,* page 56) *Gablidonne et Swedenborg annoncent* « *clairement notre révolution,* en disant : « Il va se faire sur « notre globe, une révolution politique très remarquable, et il « n'y aura plus d'autre religion que celle des patriarches, celle « qui a été révélée à Cagliostro par le Seigneur, dont le corps « est ceint d'un triangle. »

« Expliquez-moi *comment la doctrine des initiés et celle* « *des Jacobins a tant de ressemblance* ; comment ils marchent « tous deux au même but si le Jacobin et l'Initié ne sont pas gui- « dés par les mêmes chefs ? Tous deux prêchent la loi agraire, « tous deux fomentent l'anarchie, *tous deux frappent les rois,* « tous deux s'emparent du pouvoir, tous deux démoralisent le « peuple, tous deux s'enrichissent aux dépens des Etats, tous deux « sont fanatiques.

« Expliquez-moi par quels moyens,si ce n'est par l'espionnage « et la correspondance rapide et secrète des *illuminés et des* « *initiés,* le *duc d'Orléans est parvenu à faire commettre tant* « *de meurtres à la fois ; par quel hasard malheureux la Norman-* « *die, la Provence et la Bretagne se soulevaient le même jour,* « *à la même heure que les Parisiens qui marchaient contre la* « *Bastille ?* Expliquez-moi pourquoi les mouvements révolution- « naires ont toujours été en rapport exact de temps et de motifs « dans les différents points de la république ? » (7)

Ces deux organisations avaient toutes deux, un centre à Paris : les Templiers de la « STRICTE OBSERVANCE » dans la Loge « LE CONTRAT SOCIAL », et pour les « ILLUMINÉS », chez les « PHILALÈTES », régime des grades supérieurs, qui s'était formé dans la Loge les « AMIS RÉUNIS ».

« Dès lors, nous dit G. Bord, deux tendances se manifestent : « un groupe, poursuivant des réformes, lutte contre un groupe « nettement révolutionnaire. Le premier a son centre à la Loge « du : CONTRAT SOCIAL, il a adopté le rite d'Hérodom de Kilwin- « ning ou celui de la STRICTE OBSERVANCE; le second triomphe au « Grand Orient où dominent les PHILALÈTES avec la Loge les « AMIS RÉUNIS ». Les deux groupes, sous l'influence des finan-

(6) Cadet-Gassicourt : « Le tombeau de Jacques Molai ou histoire secrète et abrégée des « initiés anciens et modernes, des Templiers, Franc-Maçons, Illuminés » — 2e édition l'an V de l'Ere française – page 71 à 73.
(7) Cadet-Gasticourt : op. cit. pages 109-112.

« ciers genevois protestants, furent entraînés dans les doctrines « des ILLUMINÉS de Bavière » (8).

Voilà quels furent les ouvriers de l'œuvre révolutionnaire. « Pour arriver au but marqué par les initiés, nous dit le F∴ Ca- « det-Gasticourt, il fallait frapper de grands coups, et les frapper « rapidement. Pendant deux ans, les Adeptes tinrent chapitre « dans le Palais du Grand-Maître (9), ensuite dans le village de « Passy. C'est là que Sillery, Jacob Frey, Dumouriez, d'Aiguil- « lon, Clootz, Lepelletier, Mer...., l'abbé S...., les Lameth, Mi- « rabeau, D..-C...é, Robespierre, préparaient les plans qu'ils li- « vraient aux conjurés du second ordre, chargés de les traduire « en langue philosophique révolutionnaire.

« L'or de Philippe n'est point épargné; d'abord les parlements « sont divisés, on parvient ensuite à les détruire. Pour mettre le « peuple en action, *d'Orléans accapare les blés* et les exporte dans « les îles de Gersey et de Guernesey, tandis que ses coryphées « accusaient le gouvernement d'organiser la famine. *Leurs agents « parcourent les campagnes, massacrent les nobles, les riches, les « prêtres, incendient les châteaux et ravagent les moissons.* Les « propagandistes séduisent les troupes, et se répandent dans l'é- « tranger; *ils y préparent l'assassinat de Gustave,* les mouvements « de Berlin, le déchirement de la Pologne, les dissensions de la « Hollande, l'insurrection des Liégeois et le soulèvement des « Pays-Bas. Après avoir fait les journées des 5 et 6 Octobre, « Philippe se rend lui-même à Londres pour conspirer avec Fox, « Stanhopo, Sheridan, les Docteurs Price et Priestley. *Les initiés « établissent le club des Jacobins,* et rappellent le Grand Maître. « *Peu après son retour, les journées du 20 Juin et du 10 Août ren- « versent le trône.* » (10)

Le régime des PHILALÈTES, formé dans la loge les AMIS RÉUNIS et dont les fondateurs avaient été les organisateurs du Grand Orient, comptait une vingtaine de Loges. « Le Directeur en « était le marquis de Savalette de Langes, conseiller du roi,garde « du trésor royal, Maître des Cérémonies du Grand Orient, vén∴ « M∴ de la Loge les AMIS RÉUNIS. A côté de lui prenaient place « le savant Court de Gébelin, célèbre par son gigantesque ouvra- « ge : « le Monde primitif comparé avec le Monde moderne », « secrétaire et député de la Loge LES NEUFS SŒURS; Duchanteau, « hébraïsant et kabbaliste; l'alchimiste Clavière, qui fut minis- « tre des finances du 23 Mars au 13 Juin 1792, et qui se suicida « pour ne pas monter sur l'échafaud; le baron de Gleichen, mi-

(8) Gustave Bord : « La conspiration révolutionnaire de 1789 » — Préface — page XVIII.
(9) Philippe Egalité duc d'Orléans.
(10) Cadet-Gasticourt : op. cit. pages 63-65.

« nistre plénipotentiaire du Danemark, auteur d'un « Traité des « hérésies métaphysiques »; le président de Héricault, le Marquis « de Chefdebien, le Vicomte de Tavannes, Quesnay de St-Ger- « main, conseiller à la Cour des Aides, Lenoir archéologue; de « Champré, pédagogue et écrivain, un des préparateurs de l'en- « seignement laïque; Roëttiers de Montaleau, maître des comp- « tes; les princes Louis et Frédéric de Hesse; le comte Alexandre « Strogonoff, chambellan de l'impératrice Catherine de Russie et « premier Expert du Grand Orient; de Beyerlé, conseiller au « Parlement de Nancy. » (11)

C'est dans le CLUB DE PROPAGANDE que les PHILALÈTES ont centralisé leur action. « CE CLUB A POUR BUT, comme chacun sait, « non seulement *de consolider la révolution en France,* mais *de « l'introduire chez tous les autres peuples de l'Europe et de cul- « buter tous les gouvernements actuellement établis.* Ses statuts « ont été imprimés séparément. Le 23 Mars 1790, il y avait en « caisse 1.500.000 fr., dont M. le duc d'Orléans avait fourni « 400.000; le surplus avait été donné par les honorables membres « à leur réception. *Ces fonds sont destinés à payer les voyages « des missionnaires, qu'on nomme apôtres, et les brochures in- « cendiaires que l'on compose pour parvenir à un but aussi salu- « taire.* Toutes les affaires, tant internes qu'étrangères, sont pré- « parées et proposées au club par un comité de quinze personnes, « présidé par M. l'abbé Sieyès. » (12)

C'est dans ce comité de Propagande qu'Adrien du Port, après avoir exposé son plan de la révolution, ajoutait ces paroles significatives : *Ce n'est que par* LES MOYENS DE TERREUR *qu'on par- « vient à se mettre à la tête d'une révolution et à la gouverner.* « Il n'y en a pas une seule, dans quelque pays que ce soit, que je « ne puisse citer à l'appui de cette vérité. *Il faut donc,* quelque « répugnance que nous y ayons tous, *se résigner au Sacrifice de « quelques* PERSONNES MARQUANTES. » (13)

Connaissant maintenant l'organisation maçonnique et ses ouvriers dans l'œuvre révolutionnaire, il ne nous reste plus qu'à la voir à l'œuvre.

× ×

C'est à l'année 1782 qu'il nous faut remonter, pour voir le point de départ de l'action des Loges qui devait aboutir à la mort de Louis XVI.

(11) M.·. Hiram : « Précis d'histoire de la Maçonnerie française » — dans l'Acacia de Décembre 1908 — page 352 (note 2).

(12) Papiers du Cardinal de Bernis — Cité dans N. Deschamps : « les sociétés secrètes et la Société » — Tome II — page 138.

(13) Bertrand de Molleville : « Histoire de la Révolution Française » — Tome IV — page 781 et suiv. — (édition de Paris, an IX.)

Cette année là se réunissait à Wilhemsbad, près de Hanau, un convent où se trouvaient réunis, avec la « STRICTE OBSERVANCE » les délégués des « ILLUMINÉS » de Bavière.

Le convent, présidé par le duc de Brunswick Grand Maître de la « STRICTE OBSERVANCE », tint vingt séances. On y décréta :

« 1° Une espèce de réunion de tous les systèmes maçonniques « dans les trois premiers grades, de manière qu'un franc-maçon « admis à ces trois grades fut reconnu pour frère légitime dans « toutes les loges, de quelque classe et dans quelque système qu'il « fut d'ailleurs.

« 2° Que dans la Franc-Maçonnerie ordinaire, il ne fut jamais « fait mention ni des hauts grades, ni des chefs inconnus.

« 3° Que tout envoi aux supérieurs maçonniques fut interdit.

« 4° Qu'il fut travaillé à un nouveau code pour les frères.

« 5° Que toutes les loges eussent le choix de leurs maîtres et « de leur directoire, c'est-à-dire de la principale loge à laquelle « la leur serait soumise. » (14)

Etait-ce là l'unique objet des délibérations de ce convent ? Il semble bien qu'il y en avait un autre de plus grande importance.

Le chevalier de Mauléon raconte : « Parmi mes camarades, « M. était un de ceux avec qui j'aimais le plus passer mes temps « de loisir. Nous nous entretenions des choses du jour et des pré- « somptions sur l'avenir. Il était un des membres de la loge de « francs-maçons établie au régiment. Il me vantait beaucoup cette « institution secrète et me déclara qu'elle avait un but qui tendait « à l'amélioration de l'ordre de la société humaine. Il y a peu de « membres, me disait-il, qui, quelque soit leur grade, aient une « idée de la profondeur de la chose. Mais il y a quelques person- « nes qui connaissent la profondeur du secret, malgré qu'ils ne « soient pas initiés dans l'ordre. *Vers 1781 ou 82,* étant à Stras- « bourg, nous vîmes passer une grande quantité d'étrangers de « tout l'Occident de l'Europe et même d'Amérique qui se ren- « daient en Allemagne. La table où nous mangions était compo- « sée de huit ou dix officiers de tous grades, parmi lesquels cinq « ou six étaient de la loge maçonnique; M. était de ce nombre. Il « n'y avait pas de jours qu'il n'y eut trois ou quatre de ces voya- « geurs conviés par mes camarades de la loge. A leur arrivée à la « salle à manger, un de leurs conducteurs les présentait, et je « voyais des signes de reconnaissance auxquels je n'entendais rien « puisque je ne faisais pas partie de l'association. Ce passage dura « quelques jours. Je cherchais à faire parler mon ami M.. Il était « d'un caractère assez réservé. Mais il était provençal et moi « gascon. Et malgré mon peu d'expérience, je trouvais moyen de

(14) N. Deschamps : « Les Sociétés secrètes et la Société » Tome II — page 107.

« lui faire dire que *ces voyageurs se rendaient en Allemagne pour*
« *une affaire de la plus grande importance, qu'il ne pouvait pas*
« *me dévoiler, mais dont les résultats étonneraient l'Univers.* Je
« ne pus lui en faire dire davantage.

« Au bout de quelques jours, les voyageurs repassèrent par
« Strasbourg *venant du Congrès maçonnique d'Allemagne.*
« Quand mon ami se fut débarrassé de ses affaires de loges, je lui
« dis : Pouvez-vous me donner quelques éclaircissements ? Non,
« me dit-il, *tout est suspendu pour un temps plus opportun qui*
« *sûrement aura son effet plus tard,* n'en doutez pas, *pour le*
« *bonheur de la société humaine. On est obligé de suspendre*
« *l'exécution du plan, parce que les souverains d'Allemagne et*
« *autres pays sur qui on avait compté, sont encore infatués des*
« *vieux préjugés dont ils ont hérité de leurs aïeux. Mais la chose*
« *que je ne puis vous expliquer aura lieu en son temps, vous le*
« *verrez.* Je ne puis vous en dire davantage.

« Dès ce moment, mon homme se tut sur cette matière, qu'il
« me rappela fort bien, étant à Bayonne en 1789, en présence du
« Colonel du régiment, le Comte de C. et d'une douzaine de capi-
« taines, dont mon frère le Vicomte qui attesta le fait plus tard.
« A cette époque, qui est celle du commencement de la Révolu-
« tion, huit ou dix officiers avaient des opinions contraires à cel-
« les de la majorité qui était royaliste.

« Nous disputions sur les choses du temps, lorsque M. m'in-
« terpella : *Le chevalier de Mauléon doit se rappeler ce qu'il a*
« *vu à Strasbourg et ce que je lui dis dans cette ville sur le secret*
« *de la Maçonnerie et sur les choses qui se passaient alors. Eh*
« *bien ! je le déclare devant vous tous ici présents, messieurs,*
« *tout bon patriote est bon franc-maçon.* » (15)

Cette relation du chevalier de Mauléon nous montre le convent de Wilhemsbad s'occupant surtout de la préparation de la Révolution française. Mais le comte de Haugwitz, ministre de Prusse, va nous éclairer complètement sur l'œuvre de ce convent aux tenues duquel il assista.

« Ce fut en 1777, nous dit-il, que je me chargeai de la direc-
« tion d'une partie des loges prussiennes, trois ou quatre ans
« avant le convent de Wilhemsbad et l'envahissement des loges
« par l'Illuminisme; mon action s'étendit même sur les frères dis-
« persés dans la Pologne et la Russie. Si je n'en avais pas fait
« moi-même l'expérience, je ne pourrais donner d'explications
« plausibles de l'insouciance avec laquelle les gouvernements ont
« pu fermer les yeux sur un tel désordre, un véritable *Status in*

(15) « Mémoires du Chevalier de Mauléon » — cités par V. +. dans « l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux » dans le numéro du 20 Décembre 1910 — Colonnes 907 à 909.

« *Statu;* non seulement les chefs étaient en correspondance assi-
« due et employaient des chiffres particuliers, mais encore ils
« s'envoyaient réciproquement des émissaires. *Exercer une in-*
« *fluence dominatrice sur les trônes et les Souverains, tel était*
« *notre but, comme il avait été celui des Chevaliers Templiers.*

« Il parut un écrit ayant pour titre : Erreurs et vérités. Cet
« ouvrage fit grande sensation et produisit sur moi la plus vive
« impression. Je crus d'abord y trouver ce qui, d'après ma pre-
« mière opinion, était caché sous les emblêmes de l'ordre; mais
« à mesure que je pénétrais plus avant dans cet antre ténébreux,
« plus profonde devint ma conviction que quelque chose de toute
« autre nature devait se trouver dans l'arrière fond. La lumière
« devint plus frappante lorsque j'appris que Saint-Martin, l'au-
« teur de cette publication devait être et était réellement l'un des
« coryphées du chapitre de Sion. Là se rattachaient tous les fils
« qui devaient se développer plus tard, pour préparer et tisser le
« manteau des mystères religieux dont on l'affublait, pour don-
« ner le change aux profanes.

« *J'acquis alors la ferme conviction que le drame commencé*
« *en 1788-1789, la Révolution française,* LE RÉGICIDE *avec toutes*
« *ses horreurs, non seulement y* AVAIENT ÉTÉ RÉSOLUS *alors, mais*
« *encore étaient le résultat des associations et des serments.* » (16)

Ainsi l'objet réel du convent de Wilhemsbad était la prépara-
tion de la révolution française, avec la mort de Louis XVI. Quand
aux décisions avouées, elles n'avaient d'autre but, en organisant
une union plus étroite entre les divers systèmes maçonniques, que
d'assurer une unité de direction sur les ateliers des trois premiers
grades.

× ×

Ce convent de 1782 devait être suivi de deux autres : l'un
tenu à Paris en 1785, l'autre à Francfort l'année suivante 1786.

Le convent de Paris fut convoqué pour le 15 Février 1785; of-
ficiellement on devait y traiter la question des rites et des hauts
grades, il n'était que la conséquence naturelle de celui de Wil-
hemsbad, mais à un autre point de vue, ainsi que nous le fait en-
tendre la circulaire envoyée à ce sujet par le Grand Orient.

On y lit : « Nous ne croyons pas, nous n'espérons même pas,
« que les articles spécifiés dans ce projet soient l'objet unique et
« exclusif des travaux du futur congrès. *Il y en a d'autres plus*
« *importants que la prudence nous défend de confier au papier et*
« *moins encore à l'impression; nous doutons même qu'il soit pos-*

(16) Cte de Haugwitz : « Rapport sur les sociétés secrètes présenté en 1822 au congrès de Vérone — publié pour la première fois en 1840 dans l'ouvrage intitulé : « Darrow's Deukschrifften und Briefen Zur Charakteristik der Wolt und litteratur » — Berlin Tome IV — page 211 et suiv.

« *sible de les traiter avantageusement en plein convent. Peut-être* « *serait-il plus facile et plus avantageux au bien général de les* « *développer en secret et pièces en main dans des comités spé-* « *ciaux, composés de délégués que leurs opinions, leurs travaux* « *et leurs grades recommandent particulièrement.* Ces comités « informeraient l'assemblée générale du résultat de leurs travaux « et des fruits de leurs investigations autant qu'ils le pourraient « sans s'exposer à être parjures. *Il est probable que la discussion* « *des articles proposés fera surgir de nouvelles questions qu'il est* « *impossible de préciser ici.* Tous les hommes instruits peuvent « les prévoir et doivent s'y préparer. N'oublions pas que *le but* « *essentiel de ce convent étant d'une part la destruction des er-* « *reurs, et de l'autre, la découverte de vérités maçonniques ou* « *intimement liées avec la Maçonnerie,* notre premier devoir à « tous doit être de nous munir de tout ce qui parait devoir contri- « buer à l'un ou à l'autre de ces buts. » (17)

Ce n'est qu'au convent de Francfort de l'année suivante, 1786, que les décisions ultimes devaient être prises. Deux lettres écrites en 1875 par Mgr Besson, évêque de Nîmes, et par le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, et adressées à M. Robinet de Cléry vont nous les donner.

Le 7 Avril 1875 le Cardinal Mathieu écrivait : « Il y a dans « nos pays, un détail que je puis vous donner comme certain. « *Il y eut à Francfort, en 1786, une assemblée de francs-maçons* « *où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon* « *qui faisaient partie de la société : M. de Raymond, inspecteur* « *des postes et M. Maire de Bouligney, président du parlement.* « *Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de* « *Louis XVI furent résolus.* MM. de Raymond et de Bouligney « revinrent consternés, en se promettant de ne jamais remettre « les pieds dans une loge, et de se garder le secret. Le dernier « survivant l'a dit à M. Bourgon, qui est mort à près de quatre- « vingt-dix ans, possédant toutes ses facultés. Vous avez pu en « entendre parler, car il a laissé une grande réputation de pro- « bité, de droiture et de fermeté parmi nous; je l'ai beaucoup connu « et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis qua- « rante-deux ans, et il est mort assez récemment. Il a raconté « souvent le fait, et à moi, et à d'autres. Vous voyez que la secte « sait, à l'avance, monter ses coups : c'est là, en deux mots, son « histoire. » (18)

(17) « Circulaire de Convocation du convent général des Francs-Maçons de « France et de l'étranger tenu à Paris, le 15 Février 1785 » — Cité par N. Deschamps : « Les Sociétés secrètes et la Société » — Tome II — page 120 et 121.

(18) N. Deschamps : « Les Sociétés secrètes et la Société » — Tome II — pages 134 et 135.

Mgr Besson, ancien vicaire général de Besançon, complète les révélations du cardinal Mathieu : « Je puis confirmer sa lettre « par des détails qui ne sont pas sans intérêt, et qui m'ont été « racontés souvent à Besançon, non seulement par M. le prési- « dent Bourgon, mais par M. Weiss, bibliothécaire de la ville, « membre de l'Institut, et le principal auteur de la BIOGRAPHIE « UNIVERSELLE, publiée sous le nom de Michaut. M. Bourgon et « M. Weiss étaient des gens de bien, dans toute la force du mot. « L'un avait plus de courage dans ses opinions, l'autre plus d'in- « dulgence pour les fautes de l'humanité. Tous deux avaient « connu les francs-maçons et les conventionnels du dernier siècle; « ils pensaient tous deux sur l'attentat du 21 Janvier comme doit « le faire tout honnête homme; ils moururent tous deux en chré- « tiens.

« La Franc-Maçonnerie avait été introduite à Besançon vers le « milieu du XVIIIe siècle par l'intendant de la province, M. de « Lacoré. Il s'établit trois loges qui se recrutèrent dans le meil- « leur monde. La noblesse, le parlement, le barreau, plusieurs « membres du chapitre métropolitain laissèrent leur nom sur les « listes de ces loges primitives où l'on célébrait la nature, sans « se douter que l'on marchait à grands pas vers la ruine, l'exil et « l'échafaud. Il n'est pas douteux que la bonne foi de la plupart « de ces honnêtes gens n'ait été surprise. Témoin l'aventure de trois « délégués à l'Assemblée de 1785. *Ces trois délégués étaient M. « de Bouligney, président du parlement de Franche-Comté, « M. Bourgon, médecin éminent, professeur à l'Université, et « M. de Raymond employé des postes.*

« *Après avoir entendu jurer la mort de Louis XVI et de Gus- « tave III, les francs-maçons bisontins jurèrent entre eux de ne « plus remettre le pied dans une loge.* Ils tinrent parole. M. de « Bouligney mourut en émigration; M. Bourgon dans sa ville na- « tale; et M. de Raymond, beaucoup plus jeune que les deux au- « tres, leur survécut jusqu'en 1837. Il était membre de l'Acadé- « mie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, tournait « facilement les vers, et vivait dans une agréable intimité avec « les magistrats et les littérateurs de la province. *Ce fut lui qui « leur révéla le secret des loges sur la condamnation de Louis XVI, « à un âge où l'on ne doit plus au monde que la vérité.* » (19)

En Mars 1898 à Vienne, un jésuite le P. Abel, faisait la décla- ration suivante : « En 1784, il y eut à Francfort une grande réu- « nion de la GRANDE LOGE ELECTRIQUE : un des membres mit aux « voix la *condamnation à mort de Louis XVI, roi de France et de « Gustave III, roi de Suède.* Cet homme s'appelait Abel. C'était

(19) N. Deschamps : Les Sociétés secrète et la Société » — Tome II — pages 135 et 136.

« mon grand père. » (20) Peut-il exister encore un doute dans l'esprit après de telles déclarations, et est-ce de la témérité que d'affirmer que la mort de Louis XVI est l'œuvre de la secte maçonnique ?

× ×

Le premier contre qui fut exécuté la sentence fut le roi de Suède, Gustave III, assassiné par Ankarstroeïn le 29 Mars 1792. A la nouvelle de l'assassinat nos Jacobins poussèrent des cris de joie, les loges Suédoises firent frapper une médaille commémorative, dont on peut voir un exemplaire à la Bibliothèque Nationale.

Pour Louis XVI il faut attendre jusqu'en janvier 1793. Que fut le vote de la Convention des 16 et 17 janvier, qui, à la majorité de cinq voix, condamnait Louis XVI à mort, sentence exécutée le 21 ? Mgr Besson en parle dans sa lettre à M. Robinet de Cléry :

« M. Weiss et M. le président Bourgon citaient encore sur ce « sujet les aveux du baron Jean Debry, préfet du Doubs. Franc-« Maçon, conventionnel et régicide, ce personnage, que les évé-« nements avaient éclairé, joua à Besançon un rôle honorable, et « dans les douze années qu'il y passa, de 1802 à 1814, aida puis-« samment à la réorganisation de tous les services publics. Il dé-« fendit même, non sans habileté ni énergie, le clergé fidèle con-« tre le clergé assermenté qui était en petit nombre, mais pour « lequel Claude Lecoz, archevêque de Besançon, avait des préfé-« rences marquées. On l'amena plusieurs fois, dans l'intimité de « la conversation, à parler du jugement et de la condamnation de « Louis XVI. Son vote pesait à sa conscience; il ne l'excusait pas; « il se bornait à l'expliquer.

« *J'étais parti de chez moi,* disait-il, *avec l'intention formelle* « *de voter le bannissement du roi et non pas sa mort; je l'avais* « *promis à ma femme. Arrivé à l'Assemblée, on me rappela* D'UN « SIGNE *le serment des loges. Les menaces des Tribunes achevè-* « *rent de me troubler : je votai la mort.*

« Jean Debry ajoutait d'un air mystérieux :

« *On ne saura jamais si Louis XVI a été réellement condamné* « *à la majorité de cinq voix.* » (21)

C'est la même impression que vont nous donner les récits des votes de Lecointe-Puyraveau et de Vergniaud, obéissant l'un et l'autre, comme Jean Debry, au signe maçonnique et aux menaces des Tribunes.

« Ballanche, raconte Sainte-Beuve, dans l'HOMME SANS NOM, « a expliqué le régicide commis par les conventionnels par l'action

(20) « La Vérité Française » n° du 14 Avril 1898 — Cité par Jean Bidegain : « Masques et Visages maçonniques » p. 46.
(21) N. Deschamps : loco citato.

« d'une force occulte, mystérieuse, qui s'était emparée de leur « volonté et les avait fait agir comme sous l'empire des puissances « du Destin. Il y a un fond effrayant de réalité dans une partie « de l'HOMME SANS NOM, un fond d'autant plus extraordinaire « que M. Ballanche l'ignorait tout à fait, lorsqu'il bâtissait idéa- « lement son poême. Un conventionnel régicide, Lecointe-Puyra- « veau, des Deux-Sèvres, aurait pu raconter la séance du vote « exactement comme l'HOMME SANS NOM la raconte. *Comme celui-* « *ci, Lecointe-Puyraveau assistait en frémissant aux votes qui* « *précédaient le sien; il s'agitait sur son banc avec angoisse, et* « *à chaque suffrage de mort, qu'accueillaient les applaudissements* « *des tribunes, son voisin,* de qui je tiens l'histoire (M. Daunou), « *le voyait pâlir et s'indigner. Il appelait impatiemment son tour* « *et avait hâte de dire une parole de justice. Son tour arriva; il* « *s'élança à la tribune, des murmures accueillirent ses premiers* « *mots, puis des menaces; il se troubla et par degrés ses paroles* « *changèrent de sens, jusqu'à ce qu'enfin, comme à l'*HOMME « SANS NOM, *une parole inconnue, une parole qui n'était pas la* « *sienne, vint se placer sur ses lèvres. Il s'en retourna égaré à* « *son banc, ayant voté la mort.* » (22)

« Sur les variations du grand orateur girondin, écoutons l'un « des représentants les plus avisés de la science historique contem- « poraine, Edmond Biré, passé maître en critique révolutionnai- « re : (Journal d'un bourgeois de Paris pendant la terreur) :

« M. de Ségur, ambassadeur de France à Berlin avant le 10 « Août, (V. Histoire et Mémoires par le général Comte de Ségur, « I, 1-3), a eu avec lui (Vergniaud) plusieurs entrevues, et en a « reçu les promesses les plus rassurantes. La dernière fois que « M. de Ségur a vu l'éloquent député de la Gironde, ce dernier a « tracé devant lui, à grands traits, un tableau de l'Europe, il a « signalé avec force les dangers qu'entraînerait pour la France la « condamnation de Louis XVI; il a démontré l'affreuse iniquité « d'une pareille condamnation et il a terminé par ces paroles : « *Moi, voter la mort de Louis XVI ? non, non, c'est m'insulter* « *que de me supposer capable d'une action aussi indigne !* Je « tiens ces paroles de Morellet, ami de M. de Ségur.

« Harmand de la Mense *raconte*, de son côté dans ses ANECDO- « TES RELATIVES A LA RÉVOLUTION, *que Vergniaud dînait avec* « *lui, le 17 Janvier 1793, et qu'il avait juré de ne pas voter la* « *mort de Louis XVI; quelques minutes après, il votait la mort !*

« Il ne nous parait donc plus possible de contester que Ver- « gniaud a repoussé comme un outrage, à la veille de voter la « mort du roi, la supposition qu'il pourrait la voter.

(22) Sainte-Beuve : « Portraits contemporains » : — Paris, Calmann-Lévy, 1832 — pages 36 et 37.

« La conclusion se tire d'elle-même : puisque Vergniaud en « envoyant Louis XVI au supplice, n'obéissait pas à une convic« tion dictée par la passion et le fanatisme, puisqu'il ne voulait « pas voter la mort et qu'il l'a votée cependant, le crime chez lui « s'est doublé d'une lâcheté. »

« Il est une autre conclusion que l'esprit pourtant si ingé« nieux de M. Biré n'a pas su (ou n'a pas voulu) tirer et qui se « dégage d'une façon très claire, pour qui connait un peu les vrais « dessous de la Révolution et les aveux des Révolutionnaires : « puisque Vergniaud ne voulait pas voter la mort et qu'il l'a vo« tée cependant, *c'est que quelqu'un ou quelque chose la lui a « fait voter*; puisqu'il n'obéissait pas à une conviction dictée « par la passion ou par le fanatisme *c'est qu'il obéissait à une « suggestion exercée par une puissance mystérieuse, par une in« fluence cachée.* Comme Jean Debry, comme Lecointe-Puyra« veau, *Vergniaud, en votant la mort de Louis XVI, obéit à la « consigne maçonnique, qui lui fut rappelée par un signe suprê« me, au moment de son vote;comme eux et comme bien d'autres,* « qui n'ont pas eu l'occasion de l'avouer, *il subit l'action de cette « ambiance effroyable que la maçonnerie réussit à créer autour « des votants dans les fatales séances des 16 et 17 Janvier « 1793* » (23).

C'est à une conclusion analogue qu'aboutit G. Bord, quoique pour d'autres raisons.

« Il y a plus de 25 ans, j'ai prouvé que, en admettant que la « Convention eût eu le droit de décider du sort de Louis XVI, la « majorité ne pouvait être considérée comme ayant réellement vo« té la mort, si on avait eu le moindre souci de la validité des élec« tions, même en appliquant la législation de circonstance qui a« vait permis de convoquer les électeurs » (24).

× ×

Nous n'avons pas donné la preuve mathématique de la condamnation de Louis XVI par les convents de Wilhemsbad, de Paris et de Francfort, nos recherches ne nous ont pas fait rencontrer le procès verbal ou le jugement en bonne et due forme de la condamnation de Louis XVI par ces convents.

Notre travail a-t-il donc été inutile ? Il ne nous le semble pas. A défaut de pièces officielles nous avons cité des témoins, des contemporains : Cadet-Gossicourt, Bertrand de Molleville, le chevalier

(23) Luny : « La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie » — dans « l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux » du 10 Janvier 1911 — colonnes 11 et 12.

(24) J. G. Bord : « La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie » — dans « l'Intermédiaires des Chercheurs et Curieux » du 20 Septembre 1910 — colonne 396.

de Mauléon, le Comte de Haugwitz; d'autres postérieurs mais à même de nous rapporter avec exactitude les opinions des contemporains — Mgr Besson, évêque de Nîmes et le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, dont le caractère et le fait qu'il n'y a entre eux et les acteurs du drame, qu'un intermédiaire d'une honorabilité absolue, nous garantit la véracité. Enfin le P. Abel qui ne fait que de rapporter les souvenirs de son grand-père.

De leurs déclarations, il résulte avec évidence :

1° Que les convents Maçonniques de Wilhemsbad, de Paris et de Francfort avaient pour but de préparer la Révolution française.

2° Qu'au nombre des mesures arrêtées pour assurer le succès du plan révolutionnaire, se trouvait la mort des rois Louis XVI et Gustave III.

3° Enfin que le vote de la Convention fut faussé par un double fait : 1° le vote des députés ne fut pas libre, il fut guidé par les délégués des loges — et 2° parmi les députés qui votèrent la mort du roi, l'élection d'un grand nombre n'était pas valide.

Abbé G. DUPERRON.

Vente de charité

Nous recommandons instamment, aux Abonnés de la REVUE, la Vente de Charité organisée par la LIGUE JEANNE D'ARC aux profits de la propagande antimaçonnique.

Cette Vente aura lieu le 29 Mai, aux Galeries de la Charité, 25, rue Pierre Charron, de 2 à 6 heures.

On sera reconnaissant de tous objets ou offrandes que l'on voudra bien adresser au Secrétariat de la Ligue, 66, rue Bonaparte, Paris (6e).

Le Gérant : Flavien BRENIER

Imprimerie spéciale de *la Revue Antimaçonnique*, 66, rue Bonaparte, Paris VIe